

Projet d'établissement 2020-2025

Institut médico-éducatif Castel de Navarre
Jurançon

Sommaire

Préambule.....	3
Valeurs et objectifs associatifs	4
Présentation de l'établissement.....	6
Cadre législatif et réglementaire	7
Caractéristiques du public	9
Positionnement dans le dispositif territorial.....	14
Offre de services destinée au jeune	16
Offre de services destinée aux parents	17
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux jeunes	18
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux parents.....	20
Parcours et suivi du jeune	21
Mise en œuvre des droits et libertés.....	23
Moyens matériels	29
Ressources humaines.....	30
Organisation de la communication interne.....	38
Gestion des risques et sécurité	40
Partenariat et communication externe	42
Systemes d'évaluation	45
Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation.....	47
Annexes	51
Cartographie des besoins du public	52
Cartographie des besoins des parents	62
Détail des prestations destinées aux enfants.....	64
Détail des prestations destinées aux parents	69
Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux enfants.....	70
Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux parents.....	84

Préambule

L'actualisation du projet d'établissement de l'institut médico-éducatif Castel de Navarre, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de juillet à décembre 2018 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.

Valeurs et objectifs associatifs

1. Les valeurs associatives

La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

Autres domaines

- Développer des actions de solidarité.
- Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'utilisateur.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.
- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

Présentation de l'établissement

Nom	Institut médico-éducatif Castel de Navarre
Coordonnées	1 impasse d'Oly — 64110 JURANÇON Tél. : 05 59 06 09 44 — Email : ime.casteldenavarre@pep64.org
SIRET	775 638 661 00030
FINESS	640781563
Type	Institut médico-éducatif.
Création	15 septembre 1972
Renouvellement d'autorisation	15 septembre 2032
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Agrément	130 places, dont 58 places d'internat et 72 places d'externat. Dans le cadre du CPOM 2, transformations vers 110 places, dont 33 d'internat et 77 d'externat. L'établissement est ouvert pour des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 14 à 20 ans des deux sexes, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne.
Missions ¹	Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis. Assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle. Les missions de l'établissement comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel du jeune ou adolescent ; • les soins et les rééducations ; la surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap.
Effectifs salariés	66,98 ETP
Attractivité	Béarn/Soule — Haut Béarn

¹ Article D. 312-12 du Code de l'action sociale et des familles.

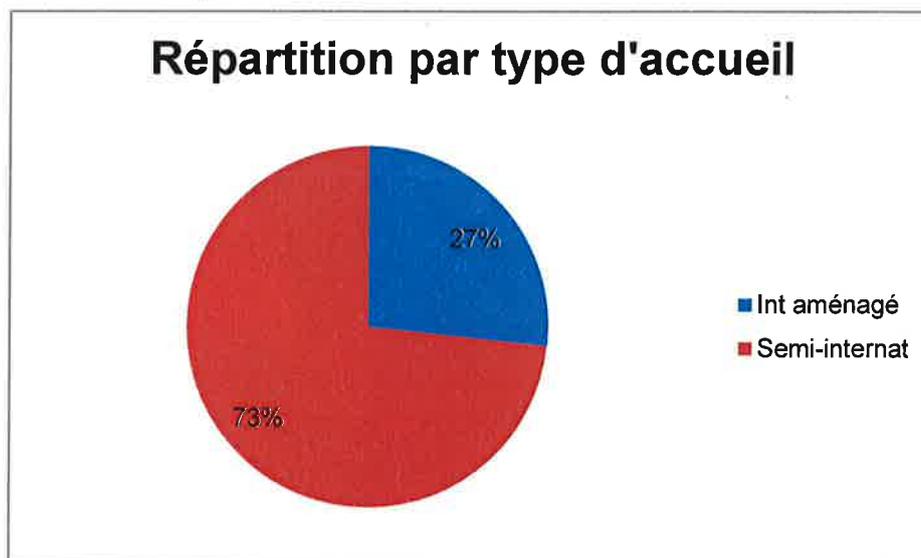
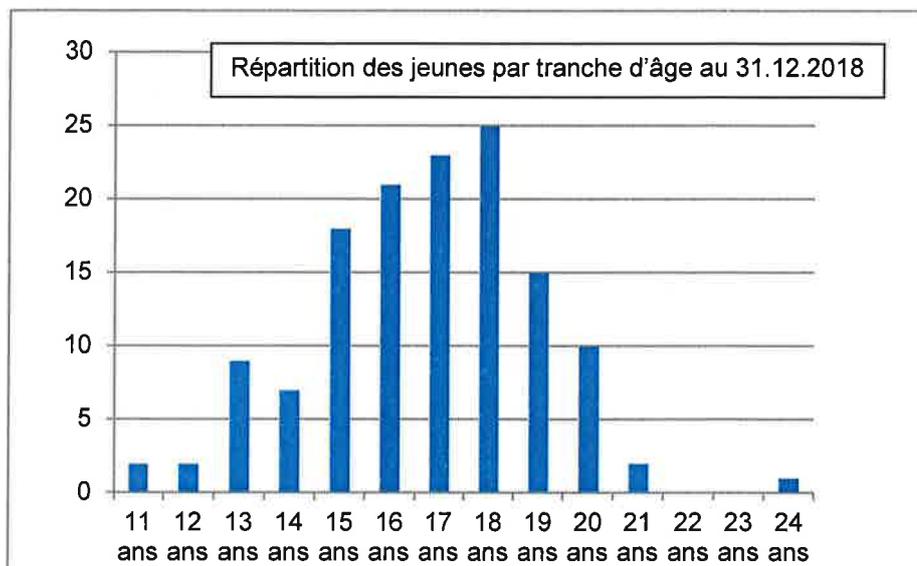
Cadre législatif et réglementaire

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 (amendement « Creton »).
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Article L. 311-3 du Code l'action sociale et des familles relatif aux droits et libertés de l'utilisateur.
- Article L. 311-4 du Code l'action sociale et des familles relatif au livret d'accueil et au règlement de fonctionnement.
- Article L. 311-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au recours à une personne qualifiée.
- Articles L. 311-6 et D. 311-4 à D. 311-20 du Code l'action sociale et des familles relatifs au conseil de la vie sociale et autres modalités d'expression et de participation au fonctionnement de l'établissement.
- Articles L. 311-7 et R. 311-35 à R. 311-37 du Code de l'action sociale et des familles relatifs au règlement de fonctionnement.
- Article L. 311-7 du Code l'action sociale et des familles relatif au règlement de fonctionnement.
- Article L. 311-8 du Code l'action sociale et des familles relatif au projet d'établissement.
- Article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe.
- Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe.
- Article D. 312-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.
- Articles L. 1110-4, R. 1110-1 et R. 1110-2 du Code de la santé publique relatifs au partage d'informations à caractère médical.
- Articles D. 312-11 à D. 312-134 du Code de l'action sociale et des familles concernant les dispositions applicables aux établissements et services qui accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant un déficit intellectuel.
- Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2005-1376 du 3 novembre 2005 portant création du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap.

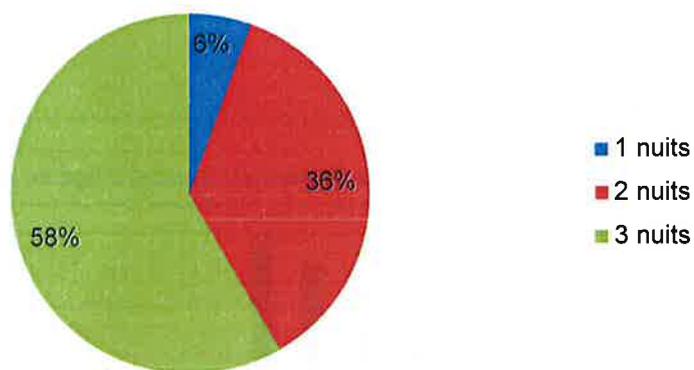
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé prises pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Caractéristiques du public

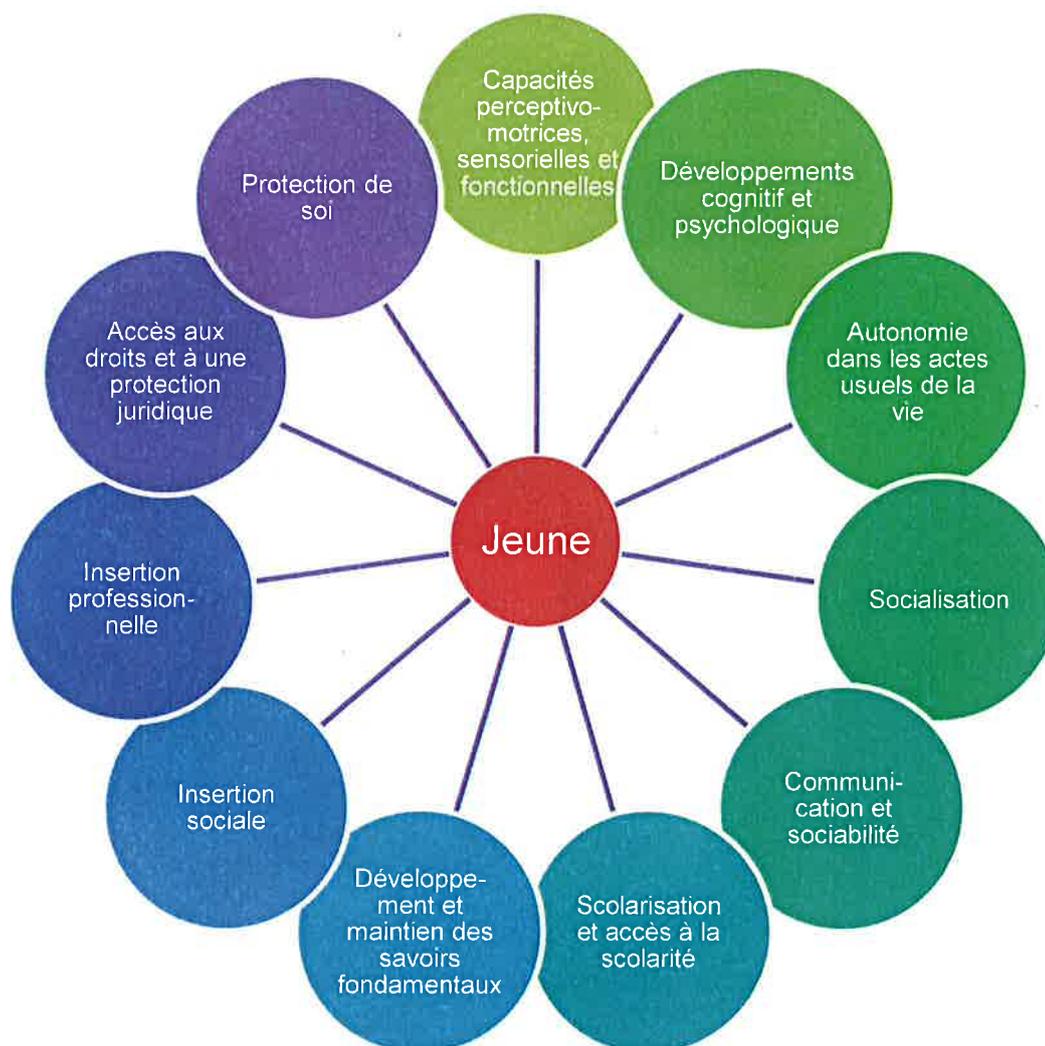
1. Caractéristiques sociodémographiques des jeunes



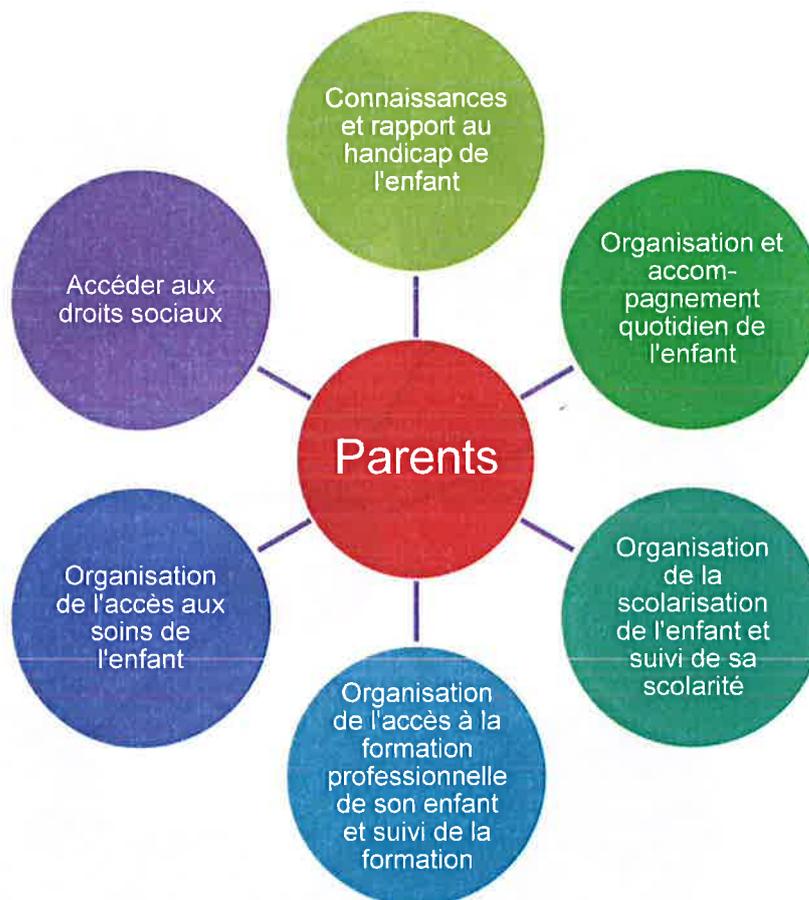
Répartition par nombre de nuits



2. Caractérisation des besoins des jeunes



3. Caractérisation des besoins des parents



4. Les évolutions observées chez les jeunes (et chez leurs parents)

Évolution des profils psychiques et des troubles associés

- Augmentation du nombre de jeunes avec des troubles psychiatriques.
- Arrivée via le dispositif RAPT, de jeunes avec des problématiques nouvelles (mise en danger lors des transports, incapacité à intégrer un collectif)
- Augmentation du nombre de jeunes qui présentent des difficultés nécessitant un accompagnement exclusivement individuel ou en groupe extrêmement restreint (2 ou 3 maxi).

Ces augmentations nécessitent de renforcer les partenariats avec le secteur sanitaire et de créer des multi-partenariats avec les autres ESMS.

Augmentation des « comportements problèmes »

- Automutilation, hétéro agressivité, destructions de matériels, conduites sociales inadaptées : racket, harcèlement, incivilités, usage inadapté des téléphones portables et mise en danger via les réseaux sociaux..., troubles alimentaires, crises clastiques.

- Plus de passages à l'acte violent des jeunes à l'encontre des autres jeunes ou des professionnels.
- Plus de jeunes avec des problématiques de consommation de produits stupéfiants.
- Évolution du nombre de jeunes qui ne sont pas déficients intellectuels, qui ne se reconnaissent pas dans « l'étiquette du handicap » et qui peuvent être en refus de l'institution, de leur accueil, et donc en opposition avec ce qui peut leur être proposé.
- Plus de jeunes qui arrivent avec « une culture du quartier » et tentent de l'imposer.

Évolution des problématiques sociales et familiales

- Augmentation des situations de pauvreté précarité familiales, carences éducatives, placements administratifs et judiciaires dans le cadre de l'ASE.
- Plus de parents démunis face à la problématique de leurs enfants (absence ou pluralité des diagnostics, crises clastiques et violence au domicile, absence de relais et sentiment d'isolement...)

Des besoins et des demandes plus fréquents d'inclusion ou de maintien en milieu ordinaire

- Plus de jeunes en scolarité externalisée ou en scolarité partagée, en unité d'enseignement externalisée.
- Moins de demandes d'hébergement de semaine avec une majorité d'accueils séquentiels pour une, deux ou trois nuits seulement.
- Plus de jeunes autonomes dans les transports.

Positionnement dans le dispositif territorial

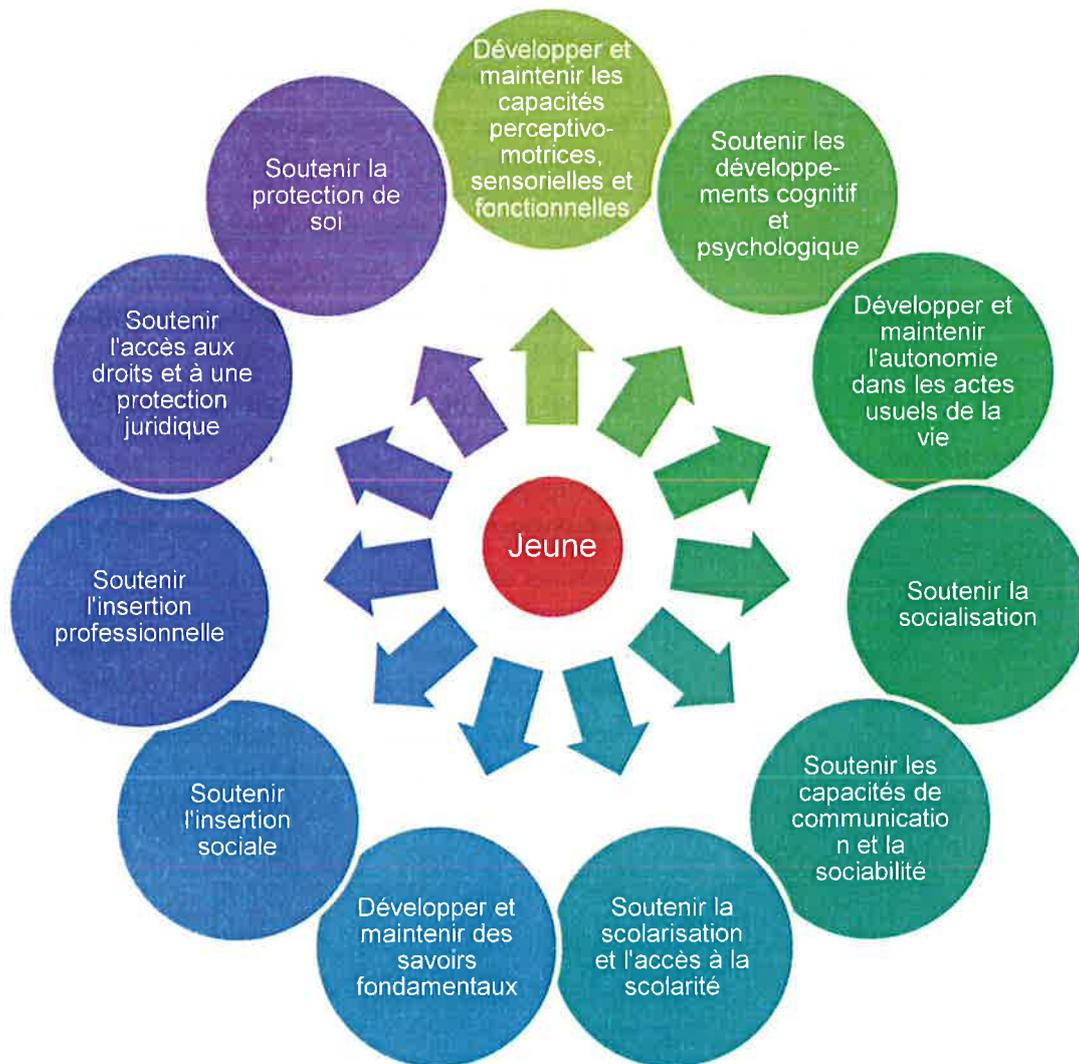
Afin d'inscrire pleinement l'établissement dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que l'établissement se fixe au regard du Plan Régional de Santé 2019-2024.

Objectifs du schéma concernant l'établissement	Modalités mises en œuvre par l'établissement
Développer la prise en charge à domicile	Transformation de 20 places d'IME en 40 places de SESSAD pour avoir un SESSAD à 50 places (10 places à ce jour).
Soutenir le parcours de scolarisation des jeunes	<p>Adapter les modalités de scolarisation aux besoins de chaque élève : scolarisation en interne avec ou sans éducateur, dans les UEE (unité d'enseignement externalisée), scolarisation partagée, externalisée, mise en place de relais éducatifs.</p> <p>Enrichir le dispositif d'inclusion scolaire de nouvelles unités d'enseignement externalisées.</p> <p>Travailler en étroite collaboration avec l'équipe enseignante afin de mettre en cohérence le projet scolaire et le projet professionnel du jeune.</p>
Développer l'offre de soin coordonnée et personnalisée	<p>Proposer des interventions coordonnées et concertées des professionnels du secteur sanitaire (hospitalier et libéral), social et médico-social.</p> <p>Mise en place de coordinateurs de projets personnalisés.</p>
Développer les coopérations entre établissements ou services	<p>Participation et organisation de réunions multi-partenariales : réunions de directeurs d'ESAT, d'IME, réunions de suivi de projet, de PAG, réunions de synthèse médicale, CTE de l'ASE.</p> <p>Échanges d'informations dans le cadre du secret partagé.</p>
Permettre une formation qualifiante	Ouverture d'une antenne du CFA Inclusif de Nouvelle-Aquitaine adossée à l'établissement
Élaborer et mettre en place des outils communs en matière de traitement de la maltraitance	<p>Application de la procédure maltraitance ARS/CD.</p> <p>Mise en place d'une analyse des pratiques professionnelles.</p>
Proposer des actions collectives d'information et de soutien	Inscription et réponse de l'établissement sur les appels à Initiative.

<p>aux aidants</p>	<p>Organisation de conférences : liens fraternels et handicap. Transmission systématique aux familles et aux professionnels des manifestations sur le soutien aux aidants : conférences, colloques, formation... Organisation de « cafés des parents ».</p>
<p>Garantir la qualité de vie et de sécurité dans le dispositif médico-social</p>	<p>Poursuite de la réhabilitation du bâti. Réunions trimestrielles de CPQ (contrôle et pilotage de la qualité) au niveau du pôle Enfance Béarn. Mise en place d'un préventeur sécurité au sein de l'établissement.</p>
<p>S'inscrire dans une démarche de bienveillance</p>	<p>Garantir un cadre institutionnel stable et cohérent. Respecter les droits et les choix des usagers : recueil systématique des attentes du jeune et participation active de celui-ci à l'élaboration de son projet. Mise en place de réunions cliniques afin de promouvoir/en vue de mieux prendre en compte la singularité de chaque jeune. Diversification et adaptation continue des modalités d'accompagnement en fonction des besoins de chacun. Améliorer la connaissance de chaque famille sur l'accompagnement proposé : fiches informatives personnalisées présentant les différents intervenants, accès des parents au dossier informatisé de leur enfant. Promouvoir la connaissance et l'application des RBPP à travers les réunions de service.</p>

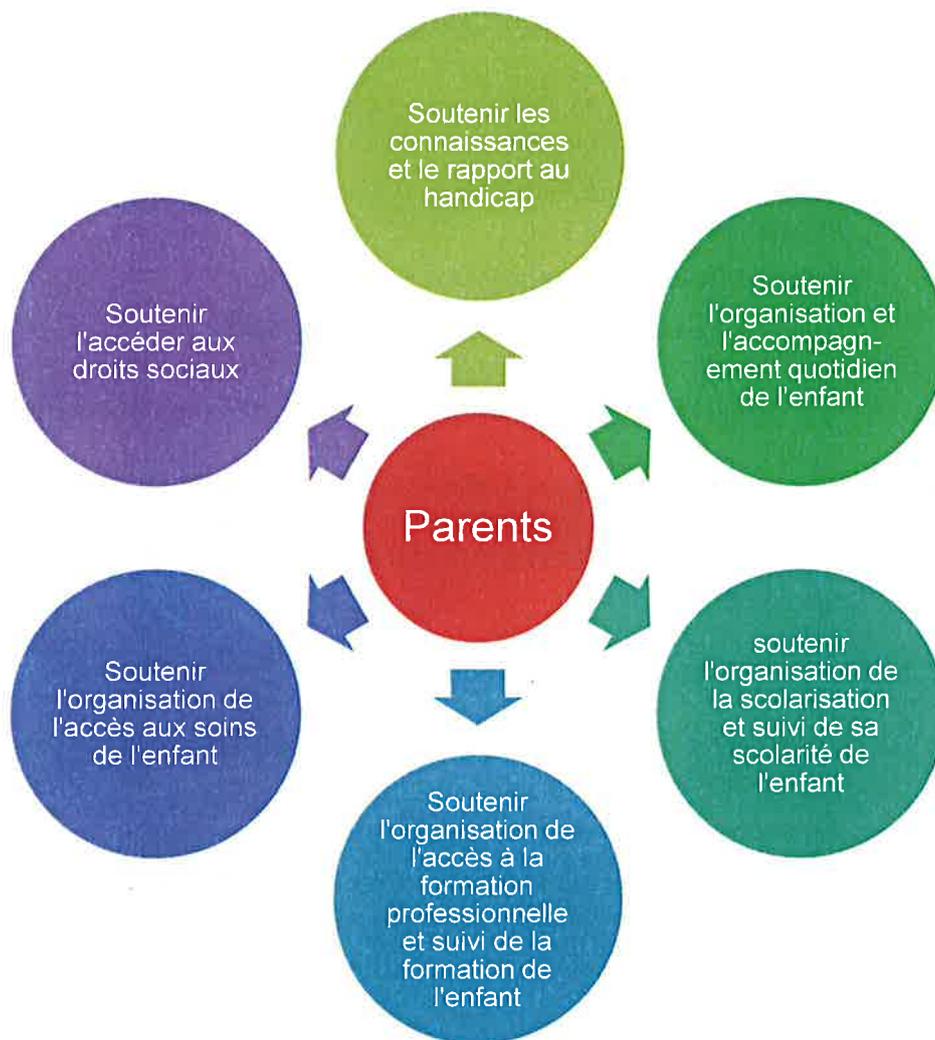
Offre de services destinée au jeune

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes du jeune.



Offre de services destinée aux parents

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins des parents en soutien du parcours du jeune.



Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux jeunes

Prestations 1 - Développer et maintenir les capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

- Développer les aides au développement des capacités de conscience et de maîtrise corporelle (espace Snoezelen)
- Favoriser le développement global des capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles
- Soutenir le développement cognitif et psychologique
- Développer les aides à l'accès au B2I, ASSR 1, ASSR 2 et BSR.

Prestations 2 - Développer et maintenir l'autonomie dans les actes usuels de la vie

- Développer et diversifier les aides à l'accession à un logement autonome, en interne et en externe : studettes internes, appartement extérieur d'accession à l'autonomie, conventionnement avec des prestataires extérieurs pour un accès favorisé au logement : FJT, office HLM...

Prestations 3 - Soutenir la socialisation

- Développer les aides à l'acquisition de compétences sociales liées à l'insertion professionnelle
- Favoriser l'intégration de comportements non violents
- Développer les aides à la connaissance des droits et devoirs liés à la majorité. Soutenir les capacités de communication et la sociabilité
- Soutenir les capacités de communication et la sociabilité

Prestations 4 - Soutenir la scolarisation et l'accès à la scolarité

- Accentuer la communication avec les établissements scolaires dans le cadre des UEE, des scolarités partagées ou externalisées.

Prestations 5 - Soutenir l'insertion sociale

- Soutenir l'insertion sociale par la remise d'un livret de passage à la majorité, expliqué au jeune par le service d'insertion socioprofessionnelle et l'assistante sociale à ses 18 ans.

Prestations 6 - Soutenir l'insertion professionnelle

- Soutenir l'insertion professionnelle par le développement de compétences sociales préprofessionnelles..

Prestations 7 - Soutenir l'accès aux droits, à une protection juridique et de soi

- Favoriser l'accès à la citoyenneté

Prestations 8 - Prendre soin de sa santé

- Développer les aides à l'accès aux informations et aux structures de prévention de la santé
- Développer l'aide à l'autonomie d'observance des prescriptions médicales
- Favoriser l'accès à l'autonomie en matière d'hygiène corporelle et vestimentaire

Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux parents

Soutenir les connaissances et le rapport au handicap

- Développer les aides à l'acceptation du handicap et à l'autonomisation de l'enfant.

Parcours et suivi du jeune

1. Parcours du jeune

Étapes	Modalités
Découverte de l'établissement	Visite de l'établissement. Présentation des différents groupes et ateliers Présentation du fonctionnement de l'établissement.
Préparation à l'accueil	Collecte de documents administratifs. Identification des besoins liés à l'admission. Recueil des habitudes de vie, des goûts et dégoûts et des centres d'intérêt. Identification des besoins médicaux et paramédicaux.
Accueil et installation en internat	Accueil. Aide à l'installation. Aide à la personnalisation de la chambre. Présentation des différents espaces de vie. Présentation du fonctionnement de l'établissement. Présentation des droits et libertés de l'utilisateur. Signature du contrat de séjour.
Intégration	Recueil des ressentis liés au changement de structure (personnel et usagers). Recueil des ressentis sur son installation. Recueil des ressentis sur les relations avec le personnel. Recueil des ressentis sur les relations avec les autres résidents. Vérification de l'identification des prestations et de la compréhension du fonctionnement de l'établissement
Individualisation des prestations	Présentation du pair-référent. Présentation de l'éducateur référent. Recueil des attentes sur les besoins de compensation. Personnalisation des prestations dans le cadre d'un projet d'accompagnement. Signature d'un avenant au contrat de séjour.
Accès au logement autonome pour les internes	Présentation des possibilités d'accès aux logements semi-autonome ou autonome. Mises en situation en logement semi-autonome. Aide à l'accès au logement autonome. Aide à l'installation en logement autonome.

Accès à l'emploi	Aide à l'accès aux stages de mobilisation vers l'emploi. Aide à l'accès aux stages de découverte des activités en milieu ordinaire ou en ESAT. Aide à l'accès à un emploi, notamment en milieu ordinaire ou milieu protégé. Aide à l'orientation (milieu ordinaire, ESAT ou foyer d'hébergement).
Séjours « de rupture »	Aide à l'accès à des séjours dans d'autres établissements du secteur sanitaire.
Vacances	Aide à l'accès à des vacances.
Activités physiques et sportives	Aide à l'inscription dans diverses activités au sein ou hors de l'établissement (milieu ordinaire ou protégé)
Hospitalisation	Préparation à l'hospitalisation. Contacts ou visites pendant l'hospitalisation. Aide à l'accès à des soins post hospitalisation Aide à la réorientation si besoin
Préparation de l'orientation vers un autre ESMS.	Stages de découverte dans d'autres établissements. Préparation au changement de structure. Accompagnement aux différentes démarches. Recueil systématique de l'accord de l'utilisateur ou de son représentant légal en vue de transmettre les habitudes de vie, les attentes, les besoins médicaux et paramédicaux.
Accompagnement à la sortie	Information du jeune ou de sa famille des modalités d'accompagnement dans le cadre du service de suite.
Décès d'un résident	Élaboration d'une procédure d'accompagnement de la famille, des autres résidents et des professionnels

2. Suivi du jeune et projet personnalisé

Chaque jeune bénéficie, dans les 6 mois qui suivent son accueil à l'IME, d'une première proposition de prestations — projet individuel — en réponse aux besoins repérés ainsi qu'aux éventuels souhaits ou demandes manifestés par l'utilisateur ou sa famille.

Annuellement, ces prestations sont réajustées selon une procédure d'établissement dans laquelle le jeune et sa famille ont toute leur place. L'ensemble est formalisé dans un avenant annuel au contrat de séjour. Chaque jeune est ainsi consulté au préalable par son référent afin de communiquer ses besoins et avis, il en est fait de même pour les familles avec le coordinateur de projet individuel. À l'issue de la réunion de projet, le jeune et sa famille sont consultés pour validation des objectifs fixés. Au besoin, ces interlocuteurs sont revus dans l'année pour ajuster les objectifs, les moyens et/ou les délais de réalisation voire pour prendre en compte une nouvelle demande ou d'un événement particulier.

Mise en œuvre des droits et libertés

1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

En référence à la procédure de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'au cadre législatif et réglementaire (obligations liées au Code pénal, ainsi qu'à la circulaire relative aux signalements des événements graves...), une procédure associative et une procédure Pôle rappellent les conduites à tenir en cas de signalement et de gestion des faits de maltraitance.

L'IME Castel de Navarre porte une attention particulière aux formes institutionnelles de la maltraitance et sensibilise l'ensemble des équipes à la prévention avec la mise en place de formations collectives régulières. Ainsi, l'établissement consacre régulièrement une partie de son budget de fonctionnement, à des formations concernant la promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance. Une réponse systématique est apportée en fonction de la teneur de l'acte, selon le protocole travaillé dans le Comité de Pilotage de la Qualité.

2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance².

Modalités	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration du jeune.	<p>Parcours d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien de pré-admission avec recueil des attentes du jeune et de la famille. • Rencontre d'admission en 3 temps avec le responsable d'établissement, les chefs de service puis la psychologue, l'assistante de service social et infirmier • Signature de contrat de séjour) et désignation du coordinateur de projet. • Accueil personnalisé par le référent et avec un « résident parrain d'accueil ».
Modalités permettant aux jeunes d'exprimer librement leurs souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.	<p>Entretien annuel entre l'éducateur coordinateur et le jeune en vue de préparer la réunion d'élaboration de projet. Retranscription de l'entretien dans le dossier informatisé du jeune.</p> <p>Entretiens à la demande du jeune avec le professionnel de son choix, autant que de besoin et retranscription dans le dossier informatisé du jeune.</p>

² La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. ANESM, juin 2008.

	<p>Entretien préalable à la réunion d'élaboration de projet entre les parents et l'assistante sociale. Re transcription dans le dossier informatisé du jeune.</p> <p>Case réservée au recueil des avis et commentaires du jeune et de sa famille dans l'avenant au contrat de séjour.</p> <p>Co-construction du programme d'activités de la semaine lors des réunions pavillonnaires et des conseils de vie de classe : calendrier écrit et CR de réunion.</p> <p>Recueil des attentes et souhaits du jeune en ce qui concerne l'aide thérapeutique proposée (adaptation du rythme, des modalités et de l'organisation des accompagnements proposés.) et formalisation dans le projet personnalisé.</p> <p>Inscription dans le règlement de fonctionnement et dans le contrat de séjour des modalités de recueil des attentes du jeune.</p> <p>Boîte à questions et à idées dans la salle du foyer des jeunes.</p>
Modalités permettant le développement de relations entre les jeunes.	<p>Ateliers éducatifs et thérapeutiques (groupes de paroles, vie sexuelle et affective, atelier bien-être et soin esthétique)</p> <p>Un travail sur le « statut de l'erreur » est réalisé en classe</p> <p>Au cours de certaines manifestations (kermesse, portes ouvertes...), dans les ateliers, les jeunes sont amenés à expliquer et réaliser différents objets ou actions réalisés tout au long de l'année (puzzles en bois, stylos) devant les visiteurs. Ils présentent également des spectacles (magie, danse, théâtre, atelier rythme...). Certains peuvent être accompagnés pour présenter le CFG, ou tout diplôme ou certifications (ASSR, BSR, CAP...). Chaque réussite fait l'objet d'une manifestation avec remise individuelle. Les stages permettent la mise en œuvre et la valorisation des compétences acquises et développées dans le cadre des différents accompagnements.</p> <p>Participation à des activités sportives et culturelles hors établissement. Chaque performance aux différents échelons (départemental, régional, national) est valorisée par voie de presse et fait l'objet d'une communication au sein de l'IME et d'une remise de trophée au sein de l'établissement.</p>
Modalités favorisant toutes les possibilités du jeune d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	<p>Modulation de l'intensité d'autonomie dans les modalités d'hébergement</p> <p>Possibilité de prise de repas de midi en autonomie</p>
Modalités permettant d'informer les jeunes sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de l'accompagnement.	<p>Réunion annuelle avec des organismes de protection juridique</p> <p>Affiches de sensibilisation à la citoyenneté</p>
Modalités permettant la prise en compte formelle et le respect des rythmes du jeune.	<p>Studios d'autonomie au sein du Castel.</p> <p>Appartement d'accession à l'autonomie en ville.</p>
Modalités de réflexion sur les bénéfices/risques des actions envisagées pour garantir la sécurité du jeune.	<p>Entretiens pour le jeune avec les éducateurs, assistant de service social, coordinateur, chef de service ou RE avec un travail sur la décentration, sur la mise à distance de ses passages à l'acte et la mise en perspective au regard de la société et des lois. Co-construction d'emplois du temps avec le</p>

	<p>jeune, son représentant et l'institution.</p> <p>Analyse en réunion pluri « Point Situation Usager » des passages à l'acte et comportements problèmes</p>
<p>Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement permettant une communication individuelle et collective.</p>	<p>Réhabilitation de l'ensemble des pavillons d'hébergement + travaux importants d'isolation, d'aménagement et d'adaptation des autres bâtiments. Choix des matériaux utilisés (non polluants, non émanants) pour renforcer l'isolation thermique et phonique. Mise en place de chambre PMR, accès internet sur les pavillons, évolution progressive de l'hébergement (passage de chambre à 4, à des chambres doubles ou individuelles, et studios)</p> <p>Création à venir d'un espace Foyer des jeunes.</p> <p>Mise en accessibilité de l'ensemble du site</p>
<p>Modalités de sensibilisation et de formation des professionnels pour le soutien et l'accompagnement du jeune dans ses moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse.</p>	<p>Formation continue des équipes pour la mise à jour des compétences en lien avec les problématiques des enfants (formation sur les jeunes psychotiques, les troubles psychiques, communication non violente, apaisement, formation Snoezelen...)</p> <p>Intervention des psychologues dans les réunions d'équipe aux fins d'étayage et de sensibilisation des professionnels</p>
<p>Modalités d'information des proches du jeune sur les risques identifiés dans l'établissement.</p>	<p>Diffusion par courrier ou mails des procédures (plan bleu, canicule, les poux, gale...) aux familles. Information des exercices incendies, ou confinement, menés dans l'établissement.</p>
<p>Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux jeunes et à leurs parents les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.</p>	<p>Les temps de réunions institutionnelles sont l'occasion de rappeler le cadre législatif et réglementaire de fonctionnement et les RBPP.</p> <p>La réunion de validation de projet permet de rappeler aux jeunes et à leurs familles leurs droits dans l'élaboration du projet de vie.</p>
<p>Modalités permettant aux jeunes de contester une décision par des voies de recours formalisées.</p>	<p>Procédure de gestion des plaintes et réclamations</p>
<p>Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence qu'elle émane des professionnels ou des jeunes.</p>	<p>Procédure de traitement et résolution des comportements problèmes.</p> <p>Procédure en cas d'agression d'un jeune ou d'un salarié.</p> <p>Disponibilité des cadres pour une intervention immédiate en cas de passage à l'acte violent, en soutien aux équipes.</p> <p>Existence d'un « point calme » et détachement d'un ETP (avec téléphone) pour intervenir rapidement.</p> <p>Cadre d'astreinte.</p>
<p>Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).</p>	<p>Fiche de signalement des événements indésirables et fiches troubles crises sur le logiciel Airmes.</p> <p>Réunions pluridisciplinaires (ponctuelles, à la demande des professionnels, suite à un événement ou une situation problème), réunions cliniques, de l'équipe de direction.</p> <p>Réunions institutionnelles avec possibilité de travailler en sous-groupes.</p>

Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et proches.	Rencontre parents/professionnels de l'institution. Contact avant le PPI. Rencontre pour les Réunions de Validation de Projet. Invitation des parents pour les visites médicales. Temps festifs de l'institution. Café des parents.
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	Temps de rencontre avec les professionnels ayant accueilli le jeune avant son arrivée au Castel (après accord du jeune ou de son représentant). Participation à des temps de formation en commun (ouverture de place lors de séminaires ou conférence à des partenaires). Participation à des projets communs. Rencontre des directeurs d'IME du département + départements limitrophes.
Modalités d'ouverture de l'établissement à la recherche en sciences humaines et sociales.	Inscription de professionnels à des colloques. Organisation de journées d'étude.

3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

Non-discrimination

L'établissement veille à ne pas discriminer le demandeur lors de l'admission à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

L'établissement veille à ne pas discriminer l'enfant ou le jeune accueilli en raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Accompagnement adapté

L'établissement veille à recueillir régulièrement les attentes de l'enfant ou de son représentant légal.

L'établissement définit de manière concertée et consensuelle les besoins de l'enfant ou de son représentant légal.

L'établissement met en œuvre, pour chaque enfant ou jeune accueilli, un projet personnalisé qui est régulièrement ajusté et réévalué et qui permet d'assurer la continuité des interventions.

Information

L'établissement développe la communication adaptée.

L'établissement informe de manière adaptée l'enfant ou le jeune accueilli sur ses droits et libertés³.

L'établissement informe de manière adaptée l'enfant ou le jeune accueilli sur le fonctionnement et l'organisation de l'établissement, notamment en lui remettant un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement.

L'établissement informe de manière adaptée l'enfant ou le jeune accueilli

³ Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Libre choix, consentement éclairé et participation	<p>sur les accompagnements et les prises en soins dont il bénéficie.</p> <p>L'établissement met en œuvre un dossier unique qui est accessible sans entrave à l'enfant ou au jeune accueilli et/ou à son représentant légal.</p> <p>L'établissement organise l'accompagnement adapté de l'accès de l'enfant ou du jeune accueilli à son dossier.</p> <p>L'établissement organise le libre choix entre les prestations adaptées.</p> <p>Les professionnels veillent à informer et à recueillir le consentement éclairé de l'enfant ou du jeune accueilli.</p> <p>Les professionnels veillent à la compréhension de l'enfant ou du jeune accueilli sur les conditions et conséquences de sa prise en soins ou de son accompagnement.</p> <p>L'établissement organise la participation directe de l'enfant ou de jeune accueilli, ou avec l'aide du représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet personnalisé.</p> <p>Lors que l'expression d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, l'établissement permet à la famille ou le représentant légal d'exercer ce choix ou ce consentement.</p> <p>L'établissement permet à l'enfant ou au jeune accueilli d'être accompagnés par la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en soins ou l'accompagnement.</p>
Droit à la renonciation	<p>L'établissement permet au jeune accueilli ou à son représentant légal de l'enfant de renoncer à tout moment par écrit aux prestations dont il bénéficie ou en demander ans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.</p>
Respect des liens familiaux	<p>L'établissement organise la prise en soins et/ou l'accompagnement de manière à favoriser les liens familiaux et éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne.</p> <p>L'établissement permet et organise la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne.</p>
Protection	<p>L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations concernant l'enfant ou le jeune accueilli.</p> <p>L'établissement prend les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, de l'enfant ou du jeune accueilli.</p> <p>L'établissement organise un suivi médical adapté.</p>
Autonomie	<p>L'établissement garantit à l'enfant ou au jeune la possibilité de circuler librement.</p>
Prévention et soutien	<p>L'établissement prend en compte les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en soins ou de l'accompagnement.</p> <p>Avec l'accord de l'enfant et du jeune, l'établissement facilite le rôle des familles, des représentants locaux, ou des proches qui l'entourent de leurs soins.</p>
Pratiques religieuses	<p>L'établissement facilite les conditions de la pratique religieuse de l'enfant ou du jeune.</p>
Dignité et intimité	<p>L'établissement garantit le respect la dignité et de l'intégrité.</p> <p>L'établissement préserve le droit à l'intimité.</p>

4. Expression et participation des jeunes et de leurs parents au fonctionnement de l'établissement

Le conseil de la vie sociale est mis en place au sein de l'IME, avec une élection des représentants des jeunes, des parents, et des salariés. Le président du conseil de la vie sociale est un représentant des jeunes, le vice-président est un représentant des familles. Les réunions sont trimestrielles, les jeunes préparent les questions avec les professionnels, ils lisent les comptes rendus ensemble, et l'ordre du jour est transmis puis présenté par le président du conseil de la vie sociale.

Les parents peuvent être sollicités par le biais de questionnaires qui leur sont adressés pour faciliter la mise en place de certaines actions (par exemple, des temps de réunions institutionnelles...) ou encore par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Des temps d'échanges entre parents avec ou sans salariés peuvent être proposés : par exemple, « café des parents », visites de foyer d'hébergement ou d'ESAT...

Les jeunes participent à l'information et la communication sur l'établissement à travers la tenue d'un blog.

5. Réflexion éthique

Sur le plan associatif, le Comité Médico Social Consultatif (constitué par le président de l'association, le directeur général, 3 psychiatres, un administrateur, un directeur territorial, 2 responsables d'établissement, une assistante de service social, une psychologue et un chef de service) se réunit 4 fois par an.

Les objectifs sont les réflexions techniques, scientifiques et transversales sur les orientations associatives. Il s'agit pour le comité de donner un avis consultatif pour étayer les choix du bureau. Mais aussi travailler sur certaines thématiques (quelques thèmes abordés : le travail avec les familles, le dossier unique de l'usager [AIRMES], l'EDAP, le vieillissement de la population, la formation dans les pep64, l'alimentation).

Son versant éthique est récent et centré pour l'instant sur la diffusion des RBPP. Il est prévu sous 2 ans que ce comité évolue en un vrai comité d'éthique, avec une représentation élargie et réelle de l'ensemble des corps de professionnels.

Dans l'établissement, nous poursuivons la recherche d'un équilibre entre plusieurs paradoxes : tout d'abord entre les droits et libertés de chacun par rapport à notre obligation de sécurité, ensuite entre la dimension collective incontournable en institution et la nécessaire individualisation de nos réponses.

Moyens matériels

1. Parc immobilier

L'IME comprend un parc immobilier de 6 000 m² comprenant :

- 4 pavillons d'hébergement (avec une évolution de l'hébergement allant de chambres doubles à des chambres individuelles, mais aussi 2 studios d'accession à l'autonomie),
- 9 ateliers d'apprentissage pré-professionnel,
- un bâtiment administratif,
- des salles d'activités éducatives,
- une cuisine centrale,
- un restaurant d'application,
- une lingerie,
- un local entretien,
- un bâtiment dédié au personnel médical paramédical et thérapeutique,
- des salles de classe,
- une salle foyer pour les jeunes,
- un gymnase,
- un terrain de sport.

2. Parc mobilier

Parc automobile	1 Master, 2 lodgy, 1 clio, 1 twingo, 1 tracteur, 1 scooter, 5 traffics
Parc informatique	Logiciel, 1 ordinateur/bâtiment internat et ateliers, 1 ordinateur par/personne administratif, cadre, soin coordinateur, vidéoprojecteurs

Ressources humaines

1. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins
- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.
- Assurer le développement professionnel
- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.
- Développer la qualité de vie au travail
- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes
- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

2. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de poste est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site internet des PEP64 et, à défaut de candidat interne, sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

Les règles d'examen prioritaire à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

1. salariés devenus inapte à leur emploi,
2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
3. salariés souhaitant changer d'ETP,
4. candidats en CDI,

b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

Le processus de sélection du candidat et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

3. Compétences déployées dans l'établissement

Postes	Effectif	ETP
Responsable d'établissement	1	0,90
Chef de service	3	2,50
Adjoint service économique	1	0,75
Technicien administratif	2	1,60
Assistant de service social	2	0,9
Éducateur spécialisé	9	9
Éducateur technique spécialisé	3	3
Moniteur d'atelier	6	6
Moniteur-éducateur	12	11,7
Accompagnant éducatif et social	3	3
Médecin psychiatre	1	0,24
Médecin généraliste	1	0,07
Orthophoniste	2	1,30
Psychologue	3	2,02
Psychomotricien	4	1,6
Infirmier	1	1
Agents de service logistique	3	3
Ouvrier de service logistique	13	12,47
Totaux	54	42,18

4. Organisation des responsabilités

Un Document Unique de Délégation (associatif) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme doit être affiché et le document associatif (DUD) mis à disposition des salariés.

5. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex. : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

- l'identité du salarié,
- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues,
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- les remplacements éventuels

- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

6. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des jeunes et de leurs parents et l'amélioration continue des prestations offertes.

Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles »,
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :

- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation ;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de

formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- poursuivre la sensibilisation autour de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance ;
- répondre aux besoins de nouveaux publics ; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficaces, de s'adapter ou de créer de nouveaux services ;
- répondre aux besoins des usagers ; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge ;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, telle est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème ;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité.
- développer la professionnalisation de nos équipes ; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier ; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bienveillantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires ;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

7. Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée par :

- des séances d'analyse des pratiques professionnelles pour l'équipe JBS (éducatif et soins) tous les mois avec un professionnel extérieur à l'IME ;
- des propositions de mutation dans le cadre de la procédure de mouvement interne ;
- l'aménagement des postes matériels et organisationnels ;
- des actions ponctuelles visant à la Qualité de vie au travail (temps de convivialité).

- La possibilité de participer à des formations, séminaires, colloques ;
- l'inscription à des sessions de formation pour l'ensemble des salariés de l'association (par exemple, dispositif Contrat Local Amélioration des Conditions de Travail [RPS bien être au travail, et Violence]) ;
- la promotion de savoir-être ou savoir-faire avec la possibilité d'être inscrit sur « le classeur des formations dispensées en interne », formations dispensées au sein des PEP 64 ;
- la possibilité d'effectuer des stages ou CDD au sein de l'établissement ou de l'association pour découvrir de nouveaux métiers en vue d'une réorientation professionnelle ou d'une évolution de carrière ;
- des échanges réguliers et constructifs avec la médecine du travail et le CHSCT.

8. Relations sociales dans l'établissement

L'établissement dispose d'instances représentatives du personnel renouvelées depuis les ordonnances dites Macron :

Instances	Attributions
Comité social et économique	<p>Avis et information sur l'ensemble des évolutions associatives.</p> <p>Réclamations individuelles et collectives sur les salaires, l'application du code du travail et des autres dispositions légales relatives à la protection sociale ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.</p> <p>Gestion des œuvres sociales.</p>
Commission santé sécurité et conditions de travail	<p>Promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans chaque territoire.</p> <p>Réalisation d'enquêtes en matière d'AT ou de maladie professionnelle.</p>
Représentants de proximité	<p>Dialogue social de proximité.</p> <p>Questions individuelles de salariés relatives aux conditions de travail ou d'exécution du contrat de travail.</p>

Organisation de la communication interne

1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
REDIR REunion de DIRection	Manager et organiser ensemble la direction et les orientations de l'établissement	Hebdomadaire
RECOOR REunion de COORdination	Réfléchir et partager l'organisation concrète de l'établissement	Hebdomadaire
Réunions d'équipes, de services	Transmettre des informations, organiser le service, réfléchir aux projets de services	Tous les 15 jours
Réunions Institutionnelles	Partager et communiquer sur l'organisation de l'établissement, les axes stratégiques	3 fois par an
Réunion d'élaboration de projets	Mettre en commun des bilans et observations et proposer des objectifs de travail individualisés pour chaque jeune	A minima une par an pour chaque jeune
Réunion de Validation de Projet	Valider le projet personnalisé avec le jeune et son représentant légal (si mineur)	Idem
Réunion clinique	Rassembler différents professionnels en présence de l'équipe soin pour présentation et réflexion autour de cas cliniques afin de mieux appréhender, comprendre et accompagner chaque jeune	Tous les 15 jours
Point Situation d'un Usager	Échanger brièvement sur des situations particulières	Hebdomadaire
COPIIL/Groupes de travail	Réunir différents professionnels pour co-construire des projets spécifiques (projet d'établissement, démarche qualité, kermesse, Noël, alimentation, horaires de travail...)	Liée à la spécificité des projets et aux échéances
Points pluridisciplinaires	Échanger et définir un plan d'action autour de situations particulières	À la demande des professionnels
Réunion quotidienne	Transmission des informations du quotidien	Tous les matins

2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Cahier de transmission internat/JBS	Passer des informations organisationnelles au sein de l'équipe concernée	Éducateurs
Cahier de transmission surveillants de nuits	Transmettre les informations des éducateurs sur l'effectif et les consignes particulières ainsi qu'une information des veilleurs sur le déroulement de leur nuit.	Veilleurs/éducateurs/chefs de service

Notes de service	Préciser un mode opératoire	Tous les professionnels
Notes d'information	Laisser une trace des décisions prises et échanges. Partager les informations entre les services.	Tous les professionnels
Documents partagés	Maintenir le meilleur niveau d'information possible en temps réel	Tous les professionnels
Courriels	Transmettre des informations générales	
Tableau de réservation des véhicules	Organiser et gérer des déplacements	Tous les professionnels
Organisation des transports	Gérer les horaires et navettes des enfants	Secrétariat
Airmes	Partage dynamique d'éléments ou d'information utiles au projet du jeune, à son parcours ou à son suivi. Outil organisationnel des ressources de l'établissement : véhicules, agendas, emplois du temps...	Tous les professionnels

Gestion des risques et sécurité

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Gestion des passages à l'acte	<p>Traiter objectivement les comportements problème des usagers selon différentes modalités et en référence à une procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • entretien de recadrage, • suites à donner : mise en œuvre d'éventuelles sanctions, mesures de réparations..., • soutien aux victimes (résidents ou salariés), • saisine de la CDDE et/ou signalement pour EIG auprès de l'ARS, • lien avec les familles, les partenaires (ASE, MDPH...), • communication auprès des salariés, des IRP, • analyse des situations récurrentes à travers des réunions d'équipe, pluridisciplinaires ou de direction ; mise en place de stratégies ou d'actions correctives.
Prise en compte de la douleur	<p>Définir les conduites à tenir en cas d'apparition des symptômes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation vers l'infirmier de l'établissement (ou médecin le lundi), • Accès aux différents protocoles sur Airmes et aide à la prise de médicaments en cas de prescription. • Appel au 15 • Accompagnement aux urgences • Information aux familles et responsables légaux • Adaptation possible de l'emploi du temps
Plan Bleu	Gérer et prévenir les cas d'épidémie et de pandémie
Procédure incendie	<p>Définir les conduites à tenir en cas d'incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affichage • Diffusion des procédures pour les jeunes et les professionnels • Formation des professionnels • Formation spécifique pour l'équipe de direction • Rxercices pluri annuels de jour et de nuit
Procédure Vigipirate associative	<p>Définir la conduite à tenir en cas d'attentat</p> <p>*sensibilisation des jeunes et des professionnels avec supports vidéo et exercices d'alerte et de confinement</p>

Gestion des Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	Organiser le circuit et l'élimination des DASRI. Procédure pôle et convention avec une entreprise agréée pour la collecte des DASRI
Circuit médicaments	<p>Organiser la sécurité du circuit du médicament.</p> <ul style="list-style-type: none"> • convention avec une pharmacie pour la préparation de dévidoirs individuels. • mise sous clé des traitements avec accès restreint. • protocoles individuels en cas de fièvre, maux de ventre, de tête... consultables sur Airmes.
Plan canicule	<p>Définir la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs et identifications des jeunes les plus fragilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventilateurs et brumisateurs mis à disposition. • Bouteilles d'eau. • Pavillons bio climatiques. • Salles climatisées. • Adaptation des emplois du temps et des activités.

Partenariat et communication externe

1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs
Aide sociale à l'enfance	Échanger les informations essentielles à l'accompagnement Assurer la cohérence des différents accompagnements et du lien avec les familles des jeunes accueillis.
MDPH	Mettre en œuvre des droits, adaptations, orientations. Partenariats dans le cadre du dispositif Rapt : participation aux GOS, accueils de jeunes faisant l'objet d'un PAG, réunions de suivi de PAG. Visite et présentation de la MDPH pour les jeunes majeurs
Établissements sanitaires (CMP, CHP, CHS...)	Mettre en œuvre des soins ponctuels et/ou réguliers Solliciter des services spécialisés pour des explorations particulières. Participer à des réunions de concertation (unité de soin du CHP...)
Autres ESMS (I.M.E, ITEP, ESAT, Foyers d'hébergements, Foyers de vie, CMPP...)	Organiser des stages d'immersions Visiter des établissements Échanger des informations facilitant l'accompagnement Participation à des projets communs Multi-partenariats dans le cadre du dispositif RAPT
Éducation nationale Collèges, Lycées, DSDEN, Dispositifs (ULIS, SEGPA) UNSS partagé	Affectation de 6 ETP d'enseignants spécialisés à l'IME Démarche inclusive : implantation d'UEE en collège et Lycées professionnels Organiser des stages d'immersion et de scolarités partagées ou externalisées. Participer à des projets communs (collège et cinéma, Jazz in collège, journée UNSS du sport partagé...).
CFA, CRFH	Organiser des stages d'immersion, réaliser des bilans ETAP + et de scolarité externalisée
Entreprises, artisans, collectivités territoriales	Accueillir des stagiaires
Police nationale, Préfecture	Prévenir les risques avec intervention d'un policier formateur sur les thèmes des addictions, des risques liés aux nouvelles technologies, sur le racket et le harcèlement. Traiter les problématiques de fugues. Organiser des actions de prévention routière. Financer des actions en lien avec la conduite et la prévention routière.
Autres associations	Favoriser l'accès à la santé (hygiène bucco-dentaire, sexualité, alimentation et santé) pratiques sportives et culturelles,

	<p>accompagnement des familles, accompagnement vers l'emploi, le logement, participation à la vie sociale (jardinage partagé, bénévolat associatif au sein d'associations partenaires).</p> <p>Mécénat financier autour de projets liés à l'accompagnement du public.</p>
Commune de Jurançon ou de l'agglomération	Projets spécifiques d'animation : jardinières en ville, découverte culturelle à la médiathèque, expositions, chantiers jeunes, prêt de matériel.
Fédération des PEP	Représentation nationale des PEP. Informations sur l'ensemble des secteurs (SMS/loisirs/social).
Acteurs en protection de l'enfance (CRIPS, Procureur, ARS)	Destinataire des signalements ou informations préoccupantes en cas de situation de danger ou de risque de danger

2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
Préfecture	Prévention routière	<p>Sensibiliser les jeunes aux dangers liés aux différents modes de déplacement.</p> <p>Participer à des actions de prévention au sein d'autres établissements.</p> <p>Permettre à certains jeunes de passer le BSR.</p>
Police nationale	Prévention des risques liés aux addictions et à l'usage des réseaux sociaux.	<p>Sensibiliser les jeunes aux dangers liés à la consommation de produits toxiques.</p> <p>Sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.</p> <p>Rendre les jeunes acteurs de la prévention à travers la réalisation de supports vidéo ou autres.</p> <p>Participer à des actions de prévention au sein d'autres établissements à l'aide des supports réalisés.</p>
Union Française pour la santé bucco-dentaire	Préventions des risques bucco-dentaires	Sensibiliser les jeunes et les aider à développer une meilleure hygiène bucco-dentaire.
Commune de Jurançon	A visée socialisante et de repérage dans notre environnement	Inscrire les jeunes de l'IME dans la vie de la cité à travers la fabrication et installation de jardinières en ville.
Médiathèque de Jurançon	A visée socialisante et culturelle	Inscrire les jeunes de l'IME dans la vie de la cité, en exposant les réalisations des jeunes.
Association Les parcelles solidaires	A visée socialisante	Inscrire les jeunes de l'IME dans la vie de la cité et développer la pair-aidance au sein d'une association de jardins solidaires.

Lions Club, Rotary club, fondation LCL, Estelada (swing de cœur), kiwanis femmes, Hirond'ailles, fondation Sommer	Financement	Permettre l'achat de matériel, le financement de projets exceptionnels Communiquer sur le donateur et l'établissement
Protection de l'enfance	Prévention/protection	Signalement des situations de mise en danger de nos usagers

3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, l'IME Castel de Navarre :

- établit des cartes de visite des cadres ;
- met à jour un site Internet ;
- communique avec différents supports (courriels, courriers, appels téléphoniques) ;
- mobilise la chargée de communication associative en cas de manifestations ;
- produit des contenus pour parutions dans le magazine associatif « Soldaires 64 »,
- sollicite la presse pour une couverture média lors de certaines activités.

Systemes d'évaluation

1. Modalités d'évaluation

L'établissement procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

Évaluation interne

Un référentiel associatif a été rédigé entre septembre 2015 et avril 2016 sur la base du référentiel précédent et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

5 domaines ont été définis :

- management de l'établissement et ouverture sur son environnement,
- conditions d'élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement,
- qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'utilisateur,
- effectivité des droits et de la participation des usagers,
- gestion des risques et des événements indésirables.

Chacun des domaines a été défini en critères et chaque critère donnant lieu à une cotation d'évaluation.

Les cadres dirigeants dans leur ensemble ont participé à la rédaction du référentiel.

À partir de ce référentiel, le Comité de pilotage de la Qualité (CPQ) a défini les modalités de déploiement de l'évaluation interne au sein des établissements et des services du pôle. Il a été décidé de la constitution d'un groupe ad hoc pour chacun des domaines à évaluer, intégrant l'ensemble des corps de professionnels. Une réunion au minimum par domaine a été prévue. Pour l'ITEP, cinq réunions se sont déroulées entre mai et juin 2016.

L'ensemble de la démarche a donné lieu à différentes communications aux professionnels lors des réunions de service et aux élus du conseil de la vie sociale, durant les réunions trimestrielles.

Évaluation externe

Le dernier rapport d'évaluation externe date de novembre 2011. Il a été fait par le cabinet J2C Jacques Cabanes Consultant.

Un comité de pilotage central composé du directeur général de l'association et des directeurs d'établissement s'est mis en place pour définir les enjeux évaluatifs associatifs, valider un projet évaluatif unique de l'association, valider les éléments méthodologiques et définir les modalités concrètes d'évaluation.

Un comité de pilotage a été constitué sur l'établissement pour déployer la démarche entre juin et novembre 2011.

Ce comité de pilotage a réuni et transmis au cabinet J2C l'ensemble des documents obligatoires.

Cinq réunions par axes de travail, des consultations extérieures, des entretiens sur site avec les professionnels et la direction se sont déroulés sur ce laps de temps.

2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

À partir des résultats de l'évaluation un plan d'amélioration de la qualité a été construit en octobre 2016 validé par le Comité pilotage Qualité. Il se décline par des fiches actions planifiées. L'ensemble se concrétise depuis janvier 2017 soit par des procédures ou tout document support soit par des groupes de travail centrés sur chaque établissement ou sur le pôle.

Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

Domaine 1 - Organisation des conditions d'accueil

- Développer l'accompagnement séquentiel de l'internat et proposer des solutions alternatives (appartements, studios en interne, logement HLM...).
- Adapter les modalités d'accompagnement au rythme du jeune dans le cadre de son projet.

Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

- Assurer une meilleure adéquation de notre offre d'accueil avec les besoins repérés sur le territoire : redéfinition de notre borne basse d'âge pour se centrer sur la réponse aux plus de 14 ans où nous sommes l'unique prestataire.
- Ouvrir d'une antenne de CFA Inclusif adossé à l'établissement.
- Développer et diversifier les équipements d'aide à l'accession à un logement autonome, en interne et en externe : 2 studettes internes, appartement extérieur d'accession à l'autonomie, conventionnement avec des prestataires extérieurs pour un accès favorisé au logement : FJT, office HLM...
- Créer un atelier de développement des compétences sociales nécessaires à l'insertion professionnelle
- Créer une base de données, consultable par tous les professionnels, regroupant les entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes en stage, en contrat de travail ou d'apprentissage.
- Ouvrir l'accès des parents au dossier de leur enfant sur le logiciel AIRMES : projet personnalisé, emploi du temps.
- Créer un outil informatique dynamique pour informer en temps réel les parents et responsables légaux de l'emploi du temps et des informations marquantes qui concernent leur enfant.

Domaine 3 - Bâtiment et équipements

- Créer une salle Snoezelen.
- Rénover l'ensemble des pavillons d'internats pour répondre aux besoins et attentes des jeunes (bâtiments bio-climatiques).
- Créer un foyer pour les jeunes.
- Créer des studios en interne.
- Créer de nouvelles salles d'activités.
- Équiper en matériel semi-professionnel les ateliers de la SIPFP.

- Créer des espaces climatisés.
- Équiper en véhicule l'équipe d'agents d'entretien.

Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Créer de nouvelles places de stationnement plus sécurisées
- Diffuser des différents protocoles sanitaires par le service soin
- Acheter un véhicule isotherme pour l'équipe de cuisine.
- Poursuivre les formations à la SST.
- Améliorer l'hygiène et la sécurité au travail des jeunes, à travers une communication plus systématique avec les familles et des recherches de solutions collaboratives pour disposer de tenues de travail adaptées.
- Actualiser le règlement de fonctionnement.
- Mettre en place un affichage des règles de base de l'hygiène corporelle et vestimentaire dans les ateliers, les réfectoires, pavillons d'internat, le gymnase.

Domaine 5 - Organisation du travail en équipe

- Développer les interventions en co-animation entre professionnels de différentes disciplines.
- Permettre des échanges entre professionnels pour organiser la co-intervention, lors d'une réunion d'appel à projets, programmée en fin ou début d'année scolaire.
- Décloisonner les réunions de service en vue de favoriser la pluridisciplinarité et la co-intervention.
- Favoriser la souplesse dans l'utilisation des temps personnels de préparation, en vue de développer la co-intervention.
- Impliquer l'ensemble des professionnels dans une démarche de coconstruction en participant à des comités de pilotage et à des groupes de travail et de réflexion.
- Créer une fonction de chargé d'insertion professionnelle pour les moins de 18 ans, responsable du développement et de l'animation d'un réseau d'employeurs, de la recherche de stages, de terrains d'apprentissage et de formation professionnelle.
- Favoriser l'articulation entre les apprentissages scolaires et professionnels à travers des rencontres régulières entre équipe enseignante et préprofessionnelle, la mise en œuvre de projets communs, la création d'outils pédagogiques communs, le développement de co-interventions.

Domaine 6 - Suivi du jeune

- Mettre en place une coordination de projet individuel.
- Individualiser les parcours et les réponses aux besoins.

- Réaliser, dans les 3 mois suivant l'arrivée du jeune, une évaluation systématique du degré d'autonomie dans les différents domaines de la vie quotidienne et la renouveler au minimum tous les deux ans. Désigner le ou les professionnels chargés de réaliser cette évaluation, ainsi que ses modalités.
- Intégrer au logiciel AIRMES une grille d'évaluation du degré d'autonomie dans les différents domaines de la vie quotidienne.
- Formaliser les objectifs des ateliers d'autonomie sociale.
- Organiser leur animation autour des grilles d'évaluation réalisées.
- Intégrer dans la grille d'évaluation des capacités de communication et de sociabilité, la maîtrise et la bonne utilisation des nouveaux outils de communication.
- Finaliser le livret de passage à la majorité, remis et expliqué au jeune par le service d'insertion socioprofessionnelle et l'assistante sociale à ses 18 ans.
- Créer un portefeuille de compétences, consultable par tous sur AIRMES, mis à jour régulièrement avec le jeune et, au minimum, à chaque réunion d'élaboration de projet. Ce portefeuille sera remis au jeune avec son dossier à l'occasion de son départ.
- Contribuer à l'évolution de ce livret, destiné à être complété par le jeune à l'occasion de changements de situation administrative : MDPH, CAF, CPAM, mesure sociale de protection...
- Mettre en place des réunions d'information sur l'observance des prescriptions médicales à destination des jeunes et des familles.
- Prévoir une information à la majorité sur les différents dispositifs de protection juridique des majeurs

Domaine 7 - Formation continue

- Inscrire l'ensemble du personnel aux journées CLACT (contrat local d'amélioration des conditions de travail) sur les sessions « Appréhender les situations de violence », et « Prévention des RPS et bien être au travail ».
- Former les professionnels concernés à la méthode Snoezelen.
- Former les professionnels à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et aux risques qui y sont liés.

Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue professionnels

- Généraliser l'Analyse de pratiques professionnelles.
- Développer les partenariats (3 h/an/salarié) avec le cabinet Formetis (psychologie du travail).
- Désigner un préventeur.

Domaine 9 - Droits et libertés de l'utilisateur

- Améliorer l'accessibilité des jeunes aux documents institutionnels
- Favoriser la prise de connaissance des droits et les devoirs des citoyens par la mise en accessibilité des supports en la matière.
- Favoriser la prise en compte des rythmes et habitudes de vie des enfants accueillis.
- Développer les actions favorisant une citoyenneté de premier degré : participation des usagers à différentes instances internes (CVS, commission menu, COMITÉ DE PILOTAGE Kermesse...)
- Engager la mixité dans les secteurs de l'établissement où elle n'est pas encore en vigueur.

Domaine 10 - Partenariats et liens avec les familles

- Développer le partenariat existant avec le CFA inclusif, le promouvoir auprès des acteurs locaux tout en élargissant notre inscription territoriale.
- Proposer de nouvelles filières d'apprentissages.
- Organiser au sein de l'IME une journée annuelle de la prévention sanitaire, sous forme de forum comprenant une réunion d'information/présentation/sensibilisation, suivie d'ateliers animés par différents partenaires : Planning familial, Maison des ados, Béarn Toxicomanie...
- Proposer à l'ensemble des jeunes une visite des différents dispositifs de prévention sanitaire.
- Soutenir l'insertion professionnelle par le développement de partenariats, la promotion de l'établissement et l'animation d'un réseau d'employeurs
- Mieux communiquer sur l'organisation et le contenu des activités propres à leur enfant, à travers un outil informatique dynamique.
- Mieux informer les parents de l'ensemble des contenus quotidiens spécifiquement pour les parents d'enfants non verbalisant.
- Expliciter l'organisation de l'unité d'enseignement.
- Informer les familles des différentes possibilités de scolarisation, en interne et en externe.
- Systématiser l'organisation d'une journée portes ouvertes annuelle au niveau des ateliers
- Associer les familles aux visites d'établissements pour adultes
- Systématiser l'information aux parents quant aux visites et au rendez-vous médicaux
- Favoriser l'accès aux soins en dehors de notre intervention

Annexes

Cartographie des besoins du public

Capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités de représentation du schéma corporel	Être aidé à intégrer un schéma corporel complet. Savoir identifier et localiser les différentes parties du corps. Être aidé à identifier et à localiser les différentes parties du corps. Être aidé à identifier les freins psychologiques, neurologiques, sensoriels et kinesthésiques à l'intégration du schéma corporel. Être aidé à développer une représentation structurée de son corps.
Capacités de représentation de l'image du corps	Pouvoir se représenter l'image de son corps. Être aidé à accéder à la représentation de l'image de son corps. Être aidé à identifier les freins psychologiques, neurologiques, sensoriels et kinesthésiques à la construction d'une image du corps.
Capacités de latéralisation	Pouvoir et savoir distinguer sa droite et sa gauche. Être aidé à développer la connaissance de sa droite et de sa gauche. Être aidé à transposer la connaissance de la latéralité dans différents contextes.
Capacités sensitivo-motrices	Pouvoir et savoir se maintenir en équilibre. Pouvoir et savoir un geste fonctionnel. Pouvoir et savoir se déplacer et accéder dans son environnement. Être aidé à accéder à des appareillages ou à des aides techniques permettant de se stabiliser ou de rester en équilibre. Pouvoir et savoir marcher, courir, sauter, monter un escalier. Pouvoir et savoir sauter. Pouvoir percevoir les limites corporelles. Savoir et pouvoir coordonner ses mouvements. Savoir et pouvoir s'organiser dans le temps et dans l'espace. Accéder à un diagnostic permettant d'identifier ou d'exclure des causes organiques ou physiologiques empêchant la course. Être aidé à développer et maintenir ses capacités à courir.
Capacités de motricité fine (?)	À compléter. Pouvoir et savoir réaliser des gestes fins. Être aidé à développer la réalisation de gestes fins. Être aidé à accéder à des appareillages adaptés à la réalisation des gestes fins.
Capacités de mastication	À compléter.
Capacités de déglutition	Pouvoir déglutir. À compléter

Développements cognitif et psychologique

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités d'identification et d'anticipation des besoins physiologiques	Pouvoir et savoir identifier et anticiper ses besoins physiologiques. Être aidé à développer et à maintenir ses capacités d'identification et d'anticipation des besoins physiologiques.

	Être aidé à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'identification et à l'anticipation des besoins physiologiques.
Capacités de connaissance de son corps	Pouvoir et savoir connaître son corps. Être aidé à connaître son corps. Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à la connaissance de son corps.
Capacités de repérage spatio-temporel	Pouvoir et savoir se repérer dans l'espace et dans le temps. Être aidé à développer et à maintenir ses capacités de repérage dans l'espace et dans le temps. Être aidé à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels au repérage dans l'espace et dans le temps.
Capacités mnésiques	Pouvoir et savoir mémoriser. Être aidé à développer et à maintenir ses capacités mnésiques. Être aidé à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités mnésiques.
Capacités de gestion de la frustration	Pouvoir et savoir gérer la frustration. Être aidé à développer et à maintenir ses capacités de gestion de la frustration. Être aidé à lever les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités de gestion de la frustration.
Capacités d'identification, d'expression et de régulation des émotions	Pouvoir et savoir identifier, exprimer et réguler ses émotions. Être aidé à identifier, exprimer et réguler ses émotions. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'identification, d'expression et de régulation des émotions.
Capacités de reconnaissance du handicap	Pouvoir reconnaître être porteur d'un handicap. Être aidé à reconnaître être porteur d'un handicap. Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à la reconnaissance du handicap.
Capacités de décision	Pouvoir et savoir faire des choix Être aidé à développer ou maintenir ses capacités de décisions. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de décisions.
Capacités d'affirmation de soi	Pouvoir et savoir affirmer et soutenir ses choix, ses opinions, ses désirs... Être aidé à affirmer et à soutenir ses choix, ses opinions, ses désirs... Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'affirmation de soi et de soutien de ses choix, ses opinions, ses désirs...
Capacités de concentration	Pouvoir et savoir maintenir son attention, se concentrer. Être aidé à développer ou maintenir ses capacités d'attention ou de concentration. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs aux capacités d'attention ou de concentration.
Capacités d'abstraction et d'inférence	Pouvoir et savoir faire des abstractions. Pouvoir et savoir accéder à l'implicite. Pouvoir et savoir-faire des inférences. Pouvoir et savoir accéder au symbolique. Être aidé à développer et à maintenir ses capacités d'abstraction. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités d'abstraction.
Capacités de compréhension	Pouvoir et savoir comprendre une consigne. Être aidé à développer ses capacités de compréhension. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités de compréhension.
Capacités de raisonnement	Pouvoir et savoir développer des raisonnements et les justifier. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de raisonnement. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités de raisonnement.

Capacités d'intégration des procédures	Pouvoir et savoir intégrer des procédures. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'intégration de procédures. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités d'intégration de procédures.
Capacités d'exploration et d'expérimentation	Pouvoir et savoir explorer et expérimenter. Être aidé à développer ses capacités d'exploration et d'expérimentation. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités d'exploration et d'expérimentation.
Capacités de prise d'initiatives	Pouvoir et savoir exécuter une consigne. Pouvoir et savoir réaliser un projet. Être aidé à développer ses capacités à exécuter une consigne. Être aidé à développer ses capacités d'action. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'action.
Capacités d'adaptation	Pouvoir et savoir surmonter des événements de la vie. Pouvoir et savoir s'adapter à différentes situations. Être aidé à développer ses capacités d'adaptation. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels aux capacités d'adaptation.
Capacités d'anticipation et de projection	Pouvoir et savoir se projeter. Être aidé à se projeter. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de projection.
Capacités d'identification de ses compétences, de valorisation	Pouvoir et savoir identifier et accepter ses compétences. Être aidé à identifier et accepter ses compétences. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'identification et d'acceptation de ses compétences.
Capacités de réflexivité	Pouvoir et savoir identifier et accepter ses difficultés. Pouvoir et savoir accepter les situations d'échec. Être aidé à identifier et accepter ses difficultés. Être aidé à identifier les freins psychologiques au développement ou au maintien des capacités de réflexivité.
Capacités à identifier ses erreurs et à accepter d'en faire	Pouvoir et savoir accepter de faire des erreurs. Être aidé à développer et à maintenir des capacités à identifier ses erreurs et à accepter d'en faire. Être aidé à identifier les freins cognitifs et psychoaffectifs au développement ou au maintien des capacités à identifier ses erreurs et à accepter d'en faire.
Capacités à vivre seul	Pouvoir et savoir vivre seul. Être aidé à vivre seul. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de vivre seul.
Capacités de décentration	Pouvoir et savoir se décentrer. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de décentration. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités de décentration.
Capacités d'accès à une sexualité choisie	Pouvoir et savoir accéder des informations permettant d'avoir une sexualité choisie et se les approprier. Être aidé à accéder à des informations permettant d'avoir une sexualité choisie. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'accès à une sexualité choisie.
Capacités de responsabilisation par rapport à sa sexualité	Pouvoir et savoir assumer et accepter sa sexualité et ses conséquences. Être aidé à se responsabiliser par rapport à sa sexualité. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de responsabilisation par rapport à sa sexualité.

Autonomie dans les actes usuels de la vie

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Autonomie de propreté et d'élimination	Pouvoir et savoir identifier le besoin d'aller aux toilettes. Pouvoir et savoir assurer l'élimination. Être aidé à développer et à maintenir de l'autonomie d'élimination. Être aidé à identifier les freins organiques, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'élimination.
Autonomie de structuration des rythmes de vie	Pouvoir et savoir structurer ses rythmes de vie (temps de repos, temps de repas...) Être aidé à développer et à maintenir l'autonomie de structuration des rythmes de vie. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels et matériels à l'autonomie de structuration des rythmes de vie.
Autonomie d'hygiène	Savoir assurer son hygiène corporelle. Être aidé à développer et à maintenir l'autonomie d'hygiène. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels et matériels à l'autonomie d'hygiène.
Autonomie d'utilisation des protections périodiques	Pouvoir et savoir utiliser des protections périodiques. Être aidé à développer et à maintenir l'autonomie d'utilisation des protections périodiques. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels et matériels à l'autonomie d'utilisation des protections périodiques.
Autonomie d'habillement ou de vêture	Savoir s'habiller. Savoir s'habiller de manière adaptée en fonction de la situation ou du contexte et de la météorologie. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels et matériels à l'autonomie d'habillement.
Autonomie de cuisine	Savoir se préparer à manger, cuisiner. Être aidé à développer et à maintenir l'autonomie de préparation de repas. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie de préparation des repas.
Autonomie de mise en œuvre des manières de table	Pouvoir et savoir s'alimenter. Être aidé à développer et à maintenir l'autonomie d'alimentation. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie d'alimentation.
	Pouvoir et savoir mettre en œuvre les manières de table. Être aidé à développer et à maintenir l'autonomie mise en œuvre des manières de table. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie de mise en œuvre des manières de table.
Autonomie d'entretien du lieu de vie	Pouvoir et savoir entretenir son lieu de vie. Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien de son lieu de vie. Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie d'entretien de son lieu de vie.
Autonomie de rangement	Pouvoir et savoir ranger ses affaires. Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie de rangement. Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie de rangement.
Autonomie d'entretien du linge	Pouvoir et savoir entretenir son linge. Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du linge. Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie d'entretien du linge.

Autonomie d'identification et de signalement de symptômes	<p>Pouvoir et savoir décrire des symptômes.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie dans l'identification et le signalement de symptômes.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie dans l'identification et le signalement de symptômes.</p>
Autonomie de mise en œuvre d'une prescription médicale	<p>Pouvoir et savoir comprendre l'intérêt d'une prescription médicale.</p> <p>Pouvoir et savoir assurer la prise d'un traitement médicamenteux.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie de mise en œuvre d'une prescription médicale.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie de mise en œuvre d'une prescription médicale.</p>
Autonomie de consommation	<p>Pouvoir et savoir réaliser des achats, réaliser des actes de consommation.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie de consommation.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie de consommation.</p>
Autonomie de gestion budgétaire	<p>Pouvoir et savoir gérer un budget.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie de gestion budgétaire.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie de gestion budgétaire.</p>
Autonomie de déplacement et d'utilisation des moyens de transport	<p>Pouvoir et savoir utiliser des transports en commun.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des transports en commun.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation des transports en commun.</p>
	<p>Pouvoir et savoir utiliser des moyens de transport autonomes.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation de moyens de transport autonomes.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie d'utilisation de moyens de transport autonomes.</p>
Autonomie de loisir	<p>Pouvoir et savoir s'occuper seul.</p> <p>Pouvoir et savoir accéder à des loisirs.</p> <p>Être aidé à accéder à des loisirs.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie de loisirs.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels et matériels à l'autonomie de loisirs.</p>
Autonomie de démarches administratives	<p>Pouvoir et savoir réaliser des démarches administratives.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie de réalisation de démarches administratives.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie de réalisation de démarches administratives.</p>
Autonomie d'assurance	<p>Pouvoir et savoir s'assurer ou adhérer à une mutuelle.</p> <p>Être aidé au développement et au maintien de l'autonomie d'assurance.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie d'assurance.</p>
Autonomie d'identification et d'utilisation des ressources de son environnement	<p>Pouvoir et savoir identifier et utiliser les ressources de son environnement.</p> <p>Être aidé à développer et à maintenir de l'autonomie d'identification et d'utilisation des ressources de son environnement.</p> <p>Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels à l'autonomie d'identification et d'utilisation des ressources de son environnement.</p>

Socialisation

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes.	Pouvoir et savoir intégrer les normes sociales de comportement adaptées à différents contextes. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels aux capacités d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes.
Capacités de maîtrise des attitudes sexualisées	Pouvoir et savoir identifier et maîtriser des attitudes sexualisées. Être aidé à identifier et maîtriser des attitudes sexualisées. Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'identification et de maîtrise des attitudes sexualisées. Pouvoir et savoir identifier les conséquences éventuelles des attitudes sexualisées. Être aidé à identifier les conséquences éventuelles des attitudes sexualisées. Être aidé à lever les freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'identification des conséquences des attitudes sexualisées.
Capacités d'intégration des droits et devoirs	Connaître ses droits et ses devoirs. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'intégration des droits et devoirs. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels aux capacités d'intégration des droits et devoirs.

Communication et sociabilité

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités d'expression et langagières	Pouvoir s'exprimer de manière adaptée. Pouvoir et savoir se faire comprendre. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'expression et langagières. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels aux capacités d'expression et langagières.
Capacités d'interaction sociale	Pouvoir et savoir entrer en relation avec autrui de manière adaptée. Pouvoir et savoir identifier et comprendre les enjeux des relations sociales. Pouvoir et savoir entretenir une discussion. Pouvoir et savoir identifier les émotions de son ou ses interlocuteurs. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'interaction sociale. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels aux capacités d'interaction sociale.
Capacités d'inscription dans des relations familiales	Pouvoir et savoir s'inscrire dans des relations familiales. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'inscription dans des relations familiales. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'inscription dans des relations familiales.
Capacités de relations amicales	Pouvoir et savoir avoir et entretenir des relations amicales. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'inscription dans des relations amicales. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'inscription dans des relations amicales.
Capacités de protection	Pouvoir et savoir se protéger des abus d'autrui (moqueries, racket, manipulation, violences, pressions, abus sexuels...) Être aidé à développer et à maintenir des capacités de protection contre les

	abus. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels aux capacités de protection contre les abus.
--	---

Scolarisation et accès à la scolarité

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités à avoir une scolarité en milieu ordinaire	Pouvoir accéder à une scolarité en milieu ordinaire. Être aidé à accéder à une scolarité en milieu ordinaire.
Capacités d'inscription dans une classe	Pouvoir venir dans le lieu « classe ». Pouvoir évoluer dans un groupe « classe ». Pouvoir être en relation avec un enseignant. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels au fait de venir en classe.
Capacités d'adoption d'une posture d'élève	Pouvoir et savoir adopter une posture d'élève. Être aidé à développer et à maintenir des capacités à adopter une posture d'élève.
Capacités d'acceptation de la confrontation à de nouveaux apprentissages	Pouvoir accepter de se confronter à de nouveaux apprentissages. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'acceptation de la confrontation à de nouveaux apprentissages.
Capacités d'inscription dans les rythmes scolaires	Pouvoir et savoir s'inscrire dans les rythmes scolaires. Bénéficier des rythmes scolaires adaptés. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'inscription dans les rythmes scolaires.
Capacités d'atteinte du maximum des capacités au regard du socle commun de connaissances et de compétences.	Pouvoir atteindre le maximum de ses capacités au regard du socle commun de connaissances et de compétences. Être aidé à atteindre le maximum de ses capacités au regard du socle commun de connaissances et de compétences.

Développement et maintien des savoirs fondamentaux

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités graphiques	Pouvoir et savoir tracer. Être aidé à développer et maintenir les capacités de traçage. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de traçage.
	Pouvoir et savoir réaliser un geste graphique. Être aidé à développer et maintenir les capacités de réalisation de gestes graphiques. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de réalisation de gestes graphiques.
Capacités de lecture	Pouvoir et savoir lire. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de lecture. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de lecture.
Capacités d'écriture	Pouvoir et savoir écrire. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'écriture. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'écriture.
Capacités de comptage et de calcul	Pouvoir et savoir compter et calculer. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de comptage et de

	calcul. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de comptage et de calcul.
Capacités de mesure	Pouvoir et savoir mesurer. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de mesure. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de mesure.
Capacités de comparaison	Pouvoir et savoir de comparaison. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de comparaison. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de comparaison.

Insertion sociale

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Projet de vie	Pouvoir et savoir définir un projet de vie. Être aidé à développer et à maintenir les capacités de définition et de mise en œuvre d'un projet de vie.
Insertion par le logement	Pouvoir et savoir accéder à un logement autonome. Pouvoir et savoir réaliser les démarches liées à l'installation dans un logement. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'accès au logement autonome. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de réalisation des démarches liées à l'installation dans un logement.
Compte bancaire	Pouvoir et savoir accéder aux services bancaires. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'accès aux services bancaires.
Mobilité	Pouvoir et savoir accéder aux différents modes de transport autonome. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'accès aux différents modes de transport autonome.

Insertion professionnelle

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Accès à la formation professionnelle	Pouvoir et savoir identifier les différents parcours de formation professionnelle. Être aidé à identifier les différents parcours de formation professionnelle.
	Pouvoir et savoir identifier les possibilités d'insertion professionnelle. Être aidé à identifier les possibilités d'insertion professionnelle.
	Pouvoir et savoir choisir et accéder à une formation professionnelle. Être aidé à choisir et accéder à une formation professionnelle
	Pouvoir et savoir effectuer une recherche de stage. Être aidé à effectuer une recherche de stage
Accès à l'emploi	Pouvoir et savoir identifier les structures ressources permettant d'accéder à l'emploi. Être aidé à identifier les structures ressources permettant d'accéder à l'emploi.
	Pouvoir et savoir mobiliser un réseau à des fins professionnelles. Être aidé à mobiliser un réseau à des fins professionnelles.
	Pouvoir et savoir répondre à une offre d'emploi. Être aidé à répondre à une offre d'emploi.

	Pouvoir et savoir déposer une candidature spontanée pour un emploi. Être aidé à déposer une candidature spontanée pour un emploi.
	Pouvoir et savoir se présenter devant un employeur. Être aidé à se présenter devant un employeur.
Savoirs préprofessionnels	Pouvoir et savoir être ponctuel. Être aidé à développer et à maintenir des capacités de ponctualité.
	Pouvoir et savoir être assidu au travail. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'assiduité au travail.
	Pouvoir et savoir s'adapter à un rythme de travail. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'adaptation à un rythme de travail
	Pouvoir et savoir respecter les règles et consignes d'hygiène et de sécurité. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'intégration des règles et consignes d'hygiène et de sécurité.
	Pouvoir et savoir respecter les chaînes de décisions. Être aidé à développer et à maintenir des capacités à respecter les chaînes de décisions.
	Pouvoir et savoir respecter les ordres en situation de travail. Être aidé à développer et à maintenir des capacités à respecter les ordres en situation de travail.
	Pouvoir et savoir adopter des postures professionnelles. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'intégration de postures professionnelles.

Accès aux droits et à une protection juridique

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Accès aux protections juridiques	Pouvoir et savoir accéder à une protection juridique. Être aidé à accéder à une protection juridique.
Accès aux prestations sociales	Pouvoir et savoir accéder aux prestations sociales. Être aidé à accéder aux prestations sociales.
Accès à une reconnaissance du handicap.	Pouvoir et savoir accéder à une reconnaissance du handicap (travailleur handicapé, carte invalidité...). Être aidé à accéder à une reconnaissance du handicap (travailleur handicapé, carte invalidité...).

Protection de soi

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités de réponses aux besoins vitaux	Pouvoir et savoir identifier ses besoins vitaux. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'identification de ses besoins vitaux. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités d'identification de ses besoins vitaux.
Capacités d'appréhension du danger	Pouvoir et savoir identifier et se protéger des dangers. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'identification et de protection des dangers. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités d'identification et de protection des dangers.

Capacités d'identification et d'expression de la douleur	Pouvoir et savoir identifier et exprimer la douleur. Être aidé à développer et à maintenir des capacités d'identification et d'expression de la douleur. Être aidé à identifier les freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs aux capacités d'identification et d'expression de la douleur.
--	---

Cartographie des besoins des parents

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Capacités de reconnaissance du handicap de son enfant	Pouvoir reconnaître le handicap de son enfant. Être aidé à reconnaître le handicap de son enfant. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à la reconnaissance du handicap de son enfant.
Autonomie de démarches liées au handicap de son enfant et à sa compensation	Pouvoir et savoir réaliser les démarches liées au handicap de son enfant et à sa compensation. Être aidé à réaliser les démarches liées au handicap de son enfant et à sa compensation. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à la réalisation des démarches liées au handicap de son enfant et à sa compensation.
Connaissance des troubles qui découlent du handicap	Connaître les troubles qui découlent du handicap. Être aidé à connaître et à comprendre les troubles qui découlent du handicap.
Accès à un diagnostic des troubles de son enfant	Pouvoir et savoir accéder à un diagnostic des troubles de son enfant. Être aidé à accéder à un diagnostic des troubles de son enfant. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'accès à un diagnostic des troubles de son enfant.
Autonomie d'organisation de la scolarité de l'enfant	Pouvoir et savoir organiser la scolarité de son enfant. Être aidé à organiser la scolarité de son enfant. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'organisation de la scolarité de son enfant.
Capacités de réponse aux besoins spécifiques de l'enfant de manière adaptée au handicap	Pouvoir et savoir répondre aux besoins spécifiques de l'enfant de manière adaptée au handicap. Être aidé à répondre aux besoins spécifiques de l'enfant de manière adaptée au handicap. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à la réponse aux besoins spécifiques de l'enfant de manière adaptée au handicap.
Autonomie d'accès et de suivi des soins de son enfant	Pouvoir et savoir organiser le suivi des soins de son enfant. Être aidé à organiser le suivi des soins de son enfant. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'organisation de suivi des soins de son enfant.
Autonomie de mise en œuvre des prescriptions médicales de l'enfant	Pouvoir et savoir assurer la mise en œuvre des prescriptions médicales. Être aidé à assurer la mise en œuvre des prescriptions médicales. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à la mise en œuvre des prescriptions médicales.
Autonomie d'organisation du quotidien de la famille en tenant compte du handicap	Pouvoir et savoir organiser le quotidien de la famille en tenant compte du handicap. Être aidé à organiser le quotidien de la famille en tenant compte du handicap. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'organisation de suivi des soins de son enfant.
Capacités d'acceptation de l'individualité de son enfant	Pouvoir accepter l'individualité de son enfant. Être aidé à accepter l'individualité de son enfant. Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'acceptation de l'individualité de son enfant.
Capacités d'acceptation de la	Pouvoir accepter la majorité et le statut d'adulte de son enfant.

majorité et du statut d'adulte de son enfant	<p>Être aidé à accepter la majorité et le statut d'adulte de son enfant.</p> <p>Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'acceptation de la majorité et le statut d'adulte de son enfant.</p>
Capacités de reconnaissance des droits et du libre arbitre de son enfant (devenu adulte)	<p>Pouvoir reconnaître les droits et le libre arbitre de son enfant (devenu adulte).</p> <p>Être aidé à reconnaître les droits et le libre arbitre de son enfant (devenu adulte).</p> <p>Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à la reconnaissance des droits et du libre arbitre de son enfant (devenu adulte)</p>
Capacités d'acceptation de l'existence et du développement de la vie sexuelle de son enfant	<p>Pouvoir accepter l'existence et le développement de la vie sexuelle de son enfant.</p> <p>Être aidé à accepter l'existence et le développement de la vie sexuelle de son enfant.</p> <p>Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'acceptation de l'existence et du développement de la vie sexuelle de son enfant.</p>
Autonomie d'organisation de la formation professionnelle de son enfant	<p>Pouvoir et savoir organiser la formation professionnelle de son enfant.</p> <p>Être aidé à organiser la formation professionnelle de son enfant.</p> <p>Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'organisation de la formation professionnelle de son enfant.</p>
Autonomie d'organisation de l'orientation de son enfant, notamment le logement	<p>Pouvoir et savoir organiser l'orientation de son enfant, notamment le logement.</p> <p>Être aidé à organiser l'orientation de son enfant, notamment le logement.</p> <p>Être aidé à identifier les freins cognitifs, psychoaffectifs sociaux ou culturels à l'organisation de l'orientation de son enfant, notamment le logement.</p>
Capacités à vivre avec son enfant	<p>Avoir des relations apaisées.</p> <p>Être aidé à avoir des relations apaisées.</p> <p>Pouvoir identifier les leviers permettant l'apaisement de la relation.</p> <p>Être aidé à identifier les leviers permettant l'apaisement de la relation.</p> <p>Pouvoir accéder à une solution de répit.</p> <p>Être aidé à accéder à une solution de répit.</p>
Capacités d'accès aux droits sociaux	<p>Connaître ses droits sociaux et y accéder.</p> <p>Être aidé à connaître ses droits sociaux et y accéder.</p>

Détail des prestations destinées aux enfants

Prestations 1 - Capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

- Aide à la construction d'un schéma corporel complet et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de représentation de l'image du corps et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de latéralisation.
- Aide au développement et au maintien des capacités motrices permettant le déplacement.
- Aide à l'accès à des appareillages ou à des aides techniques permettant la compensation des capacités motrices permettant le déplacement.
- Aide au développement et au maintien des capacités de motricité fine.
- Aide au développement et au maintien des capacités de mastication.

Prestations 2 - Développements cognitif et psychologique

- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'anticipation des besoins physiologiques et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de connaissance du corps et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de repérage spatio-temporel et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités mnésiques et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de gestion de la frustration et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification, d'expression et de régulation des émotions et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la capacité de reconnaître être porteur de handicaps et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de décision et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la capacité d'affirmation de soi et à la levée des freins l'empêchant.

- Aide au développement et au maintien des capacités d'attention et de concentration et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'abstraction et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de raisonnement.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration de procédures et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'exploration et d'expérimentation et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de prise d'initiatives et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'adaptation et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de projection et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'acceptation de ses compétences et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de réflexivité et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités à identifier ses erreurs et à accepter d'en faire.
- Aide au développement et au maintien des capacités à vivre seul.
- Aide au développement et au maintien des capacités de décentration.
- Aide à l'accès et à l'appropriation des informations permettant d'avoir une sexualité choisie.
- Aide la responsabilisation par rapport à la sexualité.

Prestations 3 - Autonomie dans les actes usuels de la vie

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'élimination et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de structuration des rythmes de vie et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des protections périodiques.

- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'habillement et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de préparation des repas et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de mise en œuvre des manières de table et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du lieu de vie et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de rangement et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du linge et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'identification et de signalement de symptômes et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de mise en œuvre d'une prescription médicale et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de gestion budgétaire et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des transports en commun et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation de moyens de transport autonomes et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de loisir et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie de démarches administratives et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'assurance et à la levée des freins l'empêchant.
- Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'identification et d'utilisation des ressources de son environnement

Prestations 4 - Socialisation

- Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de maîtrise des attitudes sexualisées et à la levée des freins les empêchant.

- Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration des droits et devoirs et à la levée des freins les empêchant.

Prestations 5 - Communication et sociabilité

- Aide au développement et au maintien des capacités d'expression et langagières et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'interaction sociale et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans des relations familiales et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans des relations amicales et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités de protection contre les abus et à la levée des freins les empêchant.

Prestations 6 - Scolarisation et accès à la scolarité

- Aide à l'accès à une scolarité en milieu ordinaire.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans une classe.
- Aide au développement et au maintien des capacités à adopter une posture d'élève.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'acceptation de la confrontation à de nouveaux apprentissages.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans les rythmes scolaires.
- Aide à l'atteinte du maximum des capacités au regard du socle commun de connaissances et de compétences.

Prestations 7 - Développement et maintien des savoirs fondamentaux

- Aide au développement et au maintien des capacités de traçage.
- Aide au développement et au maintien des capacités de réalisation de gestes graphiques.
- Aide au développement et au maintien des capacités de lecture.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'écriture.
- Aide au développement et au maintien des capacités de comptage et de calcul.
- Aide au développement et au maintien des capacités de mesure.
- Aide au développement et au maintien des capacités de comparaison.

Prestations 8 - Insertion sociale

- Aide au développement et au maintien des capacités de définition et de mise en œuvre d'un projet de vie.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'insertion par le logement.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'accès aux services bancaires.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'accès aux différents modes de transport autonome.

Prestations 9 - Insertion professionnelle

- Aide à l'accès à la formation professionnelle.
- Aide à l'accès à l'emploi.
- Aide à l'acquisition des savoirs et postures préprofessionnels.

Prestations 10 - Accès aux droits et à une protection juridique

- Aide au développement et au maintien des capacités d'accès à une protection juridique.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'accès aux prestations sociales.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'accès à une reconnaissance du handicap.

Prestations 11 - Protection de soi

- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification des besoins vitaux et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et de protection des dangers et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'expression de la douleur et à la levée des freins les empêchant.

Détail des prestations destinées aux parents

- Aide à la reconnaissance du handicap de son enfant et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la réalisation des démarches liées au handicap de son enfant et à sa compensation et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la connaissance et à la compréhension des troubles qui découlent du handicap.
- Aide à l'accès à un diagnostic des troubles de son enfant et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'organisation de la scolarité de son enfant et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la réponse aux besoins spécifiques de l'enfant de manière adaptée au handicap et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'organisation du suivi des soins et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la mise en œuvre des prescriptions médicales et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'organisation du quotidien de la famille en tenant compte du handicap et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'acceptation de l'individualité de son enfant et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'acceptation de la majorité et le statut d'adulte de son enfant et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à la reconnaissance des droits et du libre arbitre de son enfant (devenu adulte) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'acceptation l'existence et du développement de la vie sexuelle de son enfant et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'organisation de la formation professionnelle de son enfant et à la levée des freins les empêchant.
- Aide à l'organisation de l'orientation de son enfant (notamment en matière le logement) et à la levée des freins les empêchant.
- Aide au développement de relations apaisées et adaptées avec son enfant.
- Aide à l'accès aux droits sociaux.

Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux enfants

Prestations 1 - Capacités perceptivo-motrices, sensorielles et fonctionnelles

Prestations	Méthodes
Aide à la construction d'un schéma corporel complet et à la levée des freins l'empêchant.	
Aide au développement et au maintien des capacités de représentation de l'image du corps et à la levée des freins l'empêchant.	
Aide au développement et au maintien des capacités de latéralisation.	
Aide au développement et au maintien des capacités motrices permettant le déplacement. Aide à l'accès à des appareillages ou à des aides techniques permettant la compensation des capacités motrices permettant le déplacement.	
À compléter.	
Aide au développement et au maintien des capacités de motricité fine.	
Aide au développement et au maintien des capacités de mastication.	

Prestations 2 - Développements cognitif et psychologique

Prestations	Méthodes
Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'anticipation des besoins physiologiques et à la levée des freins les empêchant.	Observations. Exploration des ressentis sur la faim, la fatigue, etc. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'identification et à l'anticipation des besoins physiologiques. Informations et explications sur les façons d'identifier et d'anticiper ses besoins physiologiques. Stimulation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de connaissance du corps et à la	Exploration des connaissances et représentations sur le corps. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à la connaissance de son corps.

levée des freins les empêchant.	Informations et explications sur l'anatomie et la physiologie. Réassurance.
Aide au développement et au maintien des capacités de repérage spatio-temporel et à la levée des freins les empêchant.	Exploration des connaissances sur les repères spatiaux et temporels. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels au repérage dans l'espace et dans le temps. Informations et explications sur les façons de se repérer dans le temps. Informations et explications sur les façons de se repérer dans l'espace. Exercices de repérage dans le temps. Exercices de repérage dans l'espace. Mises en situation. Réassurance. Stimulation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités mnésiques et à la levée des freins les empêchant.	Observations et évaluation des capacités mnésiques. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités mnésiques. Exercices de mémoire. Réassurance. Stimulation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de gestion de la frustration et à la levée des freins les empêchant.	Observations et évaluation des capacités de gestion de la frustration. Exploration des ressentis sur l'objet de la frustration. Exploration de la façon de compenser la frustration. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités de gestion de la frustration. Informations et explications sur les façons de s'adapter aux situations de frustration. Réassurance. Stimulation. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités d'identification, d'expression et de régulation des émotions et à la levée des freins les empêchant.	Observations et évaluation des capacités d'identification, d'expression et de régulation des émotions. Exploration des ressentis. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'identification, d'expression et de régulation des émotions. Informations et explications sur les façons d'identifier, d'exprimer et d'ajuster ses émotions. Réassurance. Stimulation. Valorisation.
Aide à la capacité de reconnaître être porteur de handicaps et à la levée des freins l'empêchant.	Observations. Exploration des représentations sur son handicap. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à la reconnaissance du handicap. Informations et explications sur les handicaps. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement et au maintien des capacités de décision et à la levée des freins les empêchant.	Exploration des capacités de décision de l'enfant. Informations et explications sur la nécessité ou l'importance de faire des choix et les façons de les faire. Informations des parents sur la nécessité et l'importance de laisser l'enfant faire des choix. Réassurance. Mises en situation. Valorisation.
Aide à la capacité d'affirmation de soi et à la levée des freins	Observation et évaluation des capacités d'affirmation de soi. Exploration des ressentis sur ses capacités à s'affirmer.

l'empêchant.	<p>Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'affirmation de soi et de soutien de ses choix, ses opinions, ses désirs...</p> <p>Informations et explications sur l'importance de s'affirmer.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités d'attention et de concentration et à la levée des freins les empêchant.	<p>Évaluation des capacités de concentration.</p> <p>Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs aux capacités de concentration.</p> <p>Informations et explications sur l'importance ou la nécessité de se concentrer en fonction des situations.</p> <p>Aménagements matériels et de l'environnement permettant de favoriser la concentration.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Informations et explications sur les stratégies permettant d'accroître les capacités de concentration.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités d'abstraction et à la levée des freins les empêchant.	<p>Évaluation des capacités d'abstraction et d'inférence.</p> <p>Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs aux capacités d'abstraction et d'inférence.</p> <p>Mises en situation favorisant la prise de conscience de ses facultés et activités cognitives (métacognition).</p> <p>Verbalisation et formalisation des stratégies mises en œuvre favorisant la prise de conscience de ses facultés et activités cognitives (métacognition) autour des abstractions et des inférences.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités de compréhension et à la levée des freins les empêchant.	<p>Évaluation des capacités de compréhension.</p> <p>Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs aux capacités de compréhension.</p> <p>Utilisation de supports visuels.</p> <p>Reformulation des consignes.</p> <p>Décomposition des tâches.</p> <p>Exercices de compréhension.</p> <p>Exercices d'explicitation.</p> <p>Démonstrations.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités de raisonnement.	<p>Évaluation des capacités de raisonnement.</p> <p>Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs aux capacités de raisonnement.</p> <p>Mises en situation favorisant la prise de conscience et la mise en œuvre des procédures cognitives.</p> <p>Exercices d'explicitation.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration de procédures et à la levée des freins les empêchant.	<p>Évaluation des capacités d'intégration des procédures.</p> <p>Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs aux capacités d'intégration des procédures.</p> <p>Informations et explications sur les façons d'intégrer des procédures.</p> <p>Décomposition des tâches.</p> <p>Démonstrations.</p>

	<p>Exercices. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités d'exploration et d'expérimentation et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités d'exploration et d'expérimentation d'intégration des procédures. Exploration des ressentis sur l'expérimentation. Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs aux capacités d'exploration et d'expérimentation. Mises en situation d'exploration et d'expérimentation. Informations et explications sur les façons d'analyser les explorations et les expérimentations. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités de prise d'initiatives et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités de prise d'initiatives. Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de prise d'initiatives. Informations et explications sur l'importance de savoir prendre des initiatives. Mises en situation de prise d'initiatives. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités d'adaptation et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités d'adaptation. Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'adaptation. Informations et explications sur les façons de s'adapter aux situations, contextes et personnes. Stimulations. Mises en situation. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités de projection et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités d'anticipation et de projection. Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'anticipation et de projection. Réassurance. Stimulations. Informations et explications sur les possibilités offertes en fonction des situations. Aménagements matériels et de l'environnement permettant de favoriser la projection et l'anticipation. Mises en situation. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'acceptation de ses compétences et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités d'identification de ses compétences et de valorisation. Identification des freins organiques, cognitifs et psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'identification de ses compétences et de valorisation. Réassurance. Informations et explications sur les façons d'identifier et de valoriser ses compétences. Exercices et mises en situation permettant d'identifier et de valoriser ses compétences. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités de réflexivité et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités de réflexivité. Identification des freins psychoaffectifs aux capacités de réflexivité. Informations et explications sur les façons de s'évaluer, d'identifier ses difficultés et de trouver des points d'appui.</p>

	<p>Informations et explications sur des façons d'identifier ses erreurs (par exemple utilisation de grilles d'autoévaluation ou d'autocorrection).</p> <p>Exercices et mises en situation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités à identifier ses erreurs et à accepter d'en faire.	<p>Évaluation des capacités à identifier ses erreurs et à accepter d'en faire.</p> <p>Identification des freins cognitifs et psychoaffectifs aux capacités à identifier ses erreurs et à accepter d'en faire.</p> <p>Informations et explications sur l'importance d'identifier ses erreurs et d'accepter d'en faire.</p> <p>Informations et explications sur des façons d'identifier ses erreurs (par exemple utilisation de grilles d'autoévaluation ou d'autocorrection).</p> <p>Exercices et mises en situation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités à vivre seul.	<p>Évaluation des capacités à vivre seul.</p> <p>Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de vivre seul.</p> <p>Informations et explications sur les intérêts et les difficultés à vivre seul.</p> <p>Informations et explications sur les possibilités de loisir et de développement de relations sociales.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités de décentration.	<p>Évaluation des capacités de décentration.</p> <p>Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de décentration.</p> <p>Verbalisation et analyse des enjeux et dynamiques en œuvre dans les relations sociales.</p> <p>Informations et explications sur l'importance de le faire.</p> <p>Informations et explications sur les façons de se décentrer.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Stimulations.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide à l'accès et à l'appropriation des informations permettant d'avoir une sexualité choisie.	<p>Exploration des connaissances et des représentations sur la sexualité.</p> <p>Identification des freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités d'accès à une sexualité choisie.</p> <p>Informations et explications sur la sexualité.</p> <p>Informations et explications sur les façons et l'importance de s'approprier les informations permettant d'avoir une sexualité choisie.</p> <p>Organisation de l'accès à des lieux ou personnes-ressources.</p> <p>Accompagnement physique.</p> <p>Mises en situation.</p> <p>Réassurance.</p> <p>Valorisation.</p>
Aide la responsabilisation par rapport à la sexualité.	<p>Exploration des connaissances et des représentations sur la sexualité.</p> <p>Identification des freins cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels aux capacités de responsabilisation par rapport à la sexualité.</p> <p>Informations et explications sur les responsabilités liées à la sexualité.</p>

Prestations 3 - Autonomie dans les actes usuels de la vie

Prestations	Méthodes
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'élimination et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de propreté et d'élimination. Identification des freins organiques, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'élimination. Informations et explications sur la nécessité d'identifier le besoin d'aller aux toilettes. Informations et explications sur les façons d'identifier le besoin d'aller aux toilettes. Informations et explications sur les façons d'utiliser les toilettes. Informations et explications sur les gestes à effectuer ou à ne pas effectuer dans les toilettes. Informations et explications sur les façons d'assurer son hygiène aux toilettes (s'essuyer, hygiène des mains...).</p> <p>Démonstrations. Accompagnement physique. Réassurance. Stimulations. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de structuration des rythmes de vie et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de structuration des rythmes de vie. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux ou culturels et matériels à l'autonomie de structuration des rythmes de vie. Informations et explications sur l'intérêt de structurer ses rythmes de vie.</p> <p>Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'hygiène corporelle. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'hygiène corporelle. Informations et explications sur la nécessité d'identifier le besoin d'assurer son hygiène corporelle. Informations et explications sur les façons d'assurer son hygiène corporelle. Informations et explications sur les gestes à effectuer ou à ne pas effectuer pour assurer son hygiène corporelle. Informations et explications sur les façons d'assurer son hygiène corporelle. Démonstrations des gestes à effectuer pour assurer son hygiène corporelle.</p> <p>Accompagnement physique. Mises en situation. Réassurance. Stimulations. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des protections périodiques.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'utilisation des protections périodiques. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'utilisation des protections périodiques. Informations et explications sur la nécessité d'utiliser des protections périodiques. Informations et explications sur les façons d'utiliser des protections périodiques. Informations et explications sur les gestes à effectuer pour utiliser des protections périodiques. Démonstrations des gestes à effectuer pour utiliser des protections périodiques.</p>

	<p>Accompagnement physique. Réassurance. Stimulations. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'habillement et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'habillement ou de vêtue. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'habillement ou de vêtue. Informations et explications sur les façons de s'habiller de manière adaptée en fonction des situations, des contextes et de la météorologie. Informations et explications sur les gestes à effectuer pour s'habiller et se déshabiller. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de préparation des repas et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de cuisine. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de préparation des repas. Informations et explications sur les façons de choisir un menu. Informations et explications sur les façons de faire les courses dans la perspective de la préparation des repas. Informations et explications sur les façons de préparer des repas. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de mise en œuvre des manières de table et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de manière de table. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de manière de table. Informations et explications sur les manières de table. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'entretien du lieu de vie et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'entretien du lieu de vie. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'entretien du lieu de vie. Informations et explications sur la nécessité d'entretenir son lieu de vie. Informations et explications sur les façons d'entretenir son lieu de vie. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de rangement et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de rangement. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de rangement. Informations et explications sur l'intérêt de ranger ses affaires. Informations et explications sur les façons de ranger ses affaires. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'entretien du linge.</p>

<p>maintien de l'autonomie d'entretien du linge et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'entretien du linge. Informations et explications sur l'intérêt d'entretenir son linge. Informations et explications sur les façons d'entretenir son linge. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'identification et de signalement de symptômes et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'identification et de signalement de symptômes. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'identification et de signalement de symptômes. Informations et explications sur l'intérêt d'identifier et de décrire des symptômes. Informations et explications sur les façons d'identifier et de décrire des symptômes. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de mise en œuvre d'une prescription médicale et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de mise en œuvre d'une prescription médicale. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de mise en œuvre d'une prescription médicale. Informations et explications sur l'intérêt des prescriptions médicales. Informations et explications sur les façons de mettre en œuvre un traitement médicamenteux. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de consommation et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de consommation. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de consommation. Informations et explications sur les façons d'identifier ses besoins d'achat. Informations et explications sur les façons de se repérer dans des commerces. Informations et explications sur la valeur des produits ou des services. Informations et explications sur les façons d'évaluer le rapport qualité/prix d'un produit. Informations et explications sur les façons de maîtriser son budget. Informations et explications sur les façons d'utiliser des moyens de paiement. Informations et explications sur la façon de compter et de vérifier sa monnaie. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien de l'autonomie de gestion budgétaire et à la levée des freins l'empêchant.</p>	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de gestion budgétaire. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de gestion budgétaire. Informations et explications sur les façons de gérer son budget. Démonstrations. Mises en situation.</p>

	<p>Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation des transports en commun et à la levée des freins l'empêchant.	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de déplacement et d'utilisation des moyens de transport. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de déplacement et d'utilisation des moyens de transport.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'utilisation de moyens de transport autonomes et à la levée des freins l'empêchant.	<p>Informations et explications sur les façons d'utiliser des transports en commun. Informations et explications sur les façons d'utiliser des moyens de transport autonomes. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de loisir et à la levée des freins l'empêchant.	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de loisir. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de loisir. Informations et explications sur les façons de s'occuper seul. Informations et explications sur les façons d'accéder à des loisirs. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie de démarches administratives et à la levée des freins l'empêchant.	<p>Observations et évaluations de l'autonomie de démarches administratives. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie de démarches administratives. Informations et explications sur la nécessité ou l'intérêt de réaliser certaines démarches administratives. Informations et explications sur les façons de réaliser certaines démarches administratives. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'assurance et à la levée des freins l'empêchant.	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'assurance. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'assurance. Informations et explications sur la nécessité ou l'intérêt de s'assurer ou d'adhérer à une mutuelle. Informations et explications sur les façons de s'assurer ou d'adhérer à une mutuelle. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien de l'autonomie d'identification et d'utilisation des ressources de son environnement	<p>Observations et évaluations de l'autonomie d'identification et d'utilisation des ressources de son environnement. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels à l'autonomie d'identification et d'utilisation des ressources de son environnement. Informations et explications sur la nécessité ou l'intérêt d'identifier et d'utiliser les ressources de son environnement. Informations et explications sur les façons d'identifier et d'utiliser les</p>

	<p>ressources de son environnement. Démonstrations. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
--	--

Prestations 4 - Socialisation

Prestations	Méthodes
Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes et à la levée des freins les empêchant.	<p>Observation et évaluation des capacités d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes. Informations et explications sur l'importance d'intégrer les normes sociales de comportement adaptées à différents contextes. Informations et explications sur les façons d'intégration des normes sociales de comportement adaptées à différents contextes. Démonstrations. Mises en situation dans des contextes sociaux différents. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités de maîtrise des attitudes sexualisées et à la levée des freins les empêchant.	<p>Observation et évaluation des capacités de maîtrise des attitudes sexualisées. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités de maîtrise des attitudes sexualisées. Informations et explications sur l'importance de maîtriser des attitudes sexualisées. Informations et explications sur les façons de maîtriser des attitudes sexualisées. Informations et explications sur l'importance d'identifier les conséquences éventuelles des attitudes sexualisées. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités d'intégration des droits et devoirs et à la levée des freins les empêchant.	<p>Exploration des connaissances et des représentations sur les droits et les devoirs.</p>

Prestations 5 - Communication et sociabilité

Prestations	Méthodes
Aide au développement et au maintien des capacités d'expression et langagières et à la levée des freins les empêchant.	<p>Évaluation des capacités d'expression et langagières. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'expression et langagières. Aménagements matériels et mise en place des aides techniques favorisant le développement de l'expression et les capacités langagières. Informations et explications sur les façons de s'exprimer. Informations et explications sur les façons d'utiliser les différents modes d'expression. Exercices d'expression.</p>

	<p>Mises en situation. Réassurance. Stimulations. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités d'interaction sociale et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités d'interaction sociale. Exploration des ressentis lors de situations d'interaction sociale. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'interaction sociale. Informations et explications sur l'importance et les façons d'entrer en relation avec autrui de manière adaptée. Informations et explications sur l'importance et les façons d'identifier et comprendre les enjeux des relations sociales. Informations et explications sur l'importance et les façons d'identifier des émotions de son ou ses interlocuteurs. Mises en situation. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans des relations familiales et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités d'inscription dans des relations familiales. Exploration des ressentis et des difficultés sur les relations familiales. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités d'inscription dans des relations familiales. Informations des parents et explications sur les façons d'interagir avec leur enfant. Informations de l'enfant et explications sur les façons d'interagir avec ses parents. Organisation d'une mise à distance d'avec la famille (ou du répit des parents). Organisation d'aide humaine à domicile. Organisation de l'accès à des activités en dehors du domicile familial. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans des relations amicales et à la levée des freins les empêchant.</p>	<p>Évaluation des capacités de relations amicales. Exploration des ressentis par rapport aux relations amicales. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités de relations amicales. Informations et explications sur l'intérêt à avoir des relations amicales. Informations et explications sur les façons de développer et entretenir des relations amicales. Organisation de moments de convivialité. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
<p>Aide au développement et au maintien des capacités de protection contre les abus et à la levée des freins les empêchant.</p>	

Prestations 6 - Scolarisation et accès à la scolarité

Prestations	Méthodes
Aide à l'accès à une scolarité en milieu ordinaire.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans une classe.	<p>Évaluation des capacités à venir dans le lieu « classe ». Évaluation des capacités à évoluer dans un groupe « classe ».</p>

	<p>Évaluation des capacités à être relation avec un enseignant. Exploration des représentations et des ressentis par rapport au fait de venir en classe. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels au fait de venir en classe. Adaptations du groupe « classe » (profil et nombre des élèves). Adaptations du lieu « classe ». Adaptations des modalités d'accueil en classe. Stimulations. Réassurance. Valorisation.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités à adopter une posture d'élève.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'acceptation de la confrontation à de nouveaux apprentissages.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'inscription dans les rythmes scolaires.	
Aide à l'atteinte du maximum des capacités au regard du socle commun de connaissances et de compétences.	

Prestations 7 - Développement et maintien des savoirs fondamentaux

Prestations	Méthodes
Aide au développement et au maintien des capacités de traçage.	<p>Évaluation des capacités de traçage. Identification des freins organiques, cognitifs, psychoaffectifs, sociaux et culturels aux capacités de traçage.</p>
Aide au développement et au maintien des capacités de réalisation de gestes graphiques.	
Aide au développement et au maintien des capacités de lecture.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'écriture.	
Aide au développement et au maintien des capacités de comptage et de calcul.	
Aide au développement et au maintien des capacités de mesure.	
Aide au développement et au maintien des capacités de comparaison.	

Prestations 8 - Insertion sociale

Prestations	Méthodes
Aide au développement et au maintien des capacités de définition et de mise en œuvre d'un projet de vie.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'insertion par le logement.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'accès aux services bancaires.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'accès aux différents modes de transport autonome.	

Prestations 9 - Insertion professionnelle

Prestations	Méthodes
Aide à l'accès à la formation professionnelle.	
Aide à l'accès à l'emploi.	
Aide à l'acquisition des savoirs et postures préprofessionnels.	

Prestations 10 - Accès aux droits et à une protection juridique

Prestations	Méthodes
Aide au développement et au maintien des capacités d'accès à une protection juridique.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'accès aux prestations sociales.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'accès à une reconnaissance du handicap.	

Prestations 11 - Protection de soi

Prestations	Méthodes
Aide au développement et au maintien des capacités d'identification des besoins vitaux et à la levée des freins les empêchant.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et de protection des dangers et à la levée des freins les empêchant.	
Aide au développement et au maintien des capacités d'identification et d'expression de la douleur et à la levée des freins les empêchant.	

Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux parents

Prestations	Méthodes
Aide à la reconnaissance du handicap de son enfant et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à la réalisation des démarches liées au handicap de son enfant et à sa compensation et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à la connaissance et à la compréhension des troubles qui découlent du handicap.	
Aide à l'accès à un diagnostic des troubles de son enfant et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'organisation de la scolarité de son enfant et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à la réponse aux besoins spécifiques de l'enfant de manière adaptée au handicap et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'organisation du suivi des soins et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à la mise en œuvre des prescriptions médicales et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'organisation du quotidien de la famille en tenant compte du handicap et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'acceptation de l'individualité de son enfant et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'acceptation de la majorité et le statut d'adulte de son enfant et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à la reconnaissance des droits et du libre arbitre de son enfant (devenu adulte) et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'acceptation l'existence et du développement de la vie sexuelle de son enfant et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'organisation de la	

formation professionnelle de son enfant et à la levée des freins les empêchant.	
Aide à l'organisation de l'orientation de son enfant (notamment en matière le logement) et à la levée des freins les empêchant.	
Aide au développement de relations apaisées et adaptées avec son enfant.	
Aide à l'accès aux droits sociaux.	





ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Conseil d'Administration ont approuvé le projet d'établissement 2020-2025 de l'IME « Castel de Navarre » à JURANCON, dans sa séance du 11 décembre 2019.

Par un vote :

Pour : approbation majorité

Contre : 0

Abstention : 0

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère,
Le 11 décembre 2019

Christian ESPIL
Président





Institut médico-éducatif Castel de Navarre
1 impasse d'Oly - 64110 JURANÇON
Tél. : 05 59 06 09 44 - Email : ime.casteldenavarre@pep64.org

